

C.R.A.C. N° 97 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission du budget et des infrastructures sportives**

Lundi 11 janvier 2021

\*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	1
<i>Question orale de M. Mugemangango à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les conséquences pour les taxis de l'augmentation du prix du parking de l'aéroport de Charleroi »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....	1
<i>Question orale de M. Collin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le développement de la société Alibaba à l'aéroport de Liège »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collin, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....	3
<i>Question orale de M. Collin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le retour des voyageurs dans les aéroports wallons »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collin, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....	4
<i>Question orale de M. Bastin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le fondement légal des mesures concernant les infrastructures sportives adoptées par le Gouvernement wallon le 23 octobre 2020 »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Bastin, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....	6
<i>Question orale de Mme Galant à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le retrait des parts de la Région wallonne dans l'hippodrome de Ghlin » ;</i>	
<i>Question orale de M. Witsel à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la pérennité des activités hippiques en Wallonie suite à la vente des parts de la Région détenues dans l'hippodrome de Wallonie » ;</i>	
<i>Question orale de M. Clersy à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'hippodrome de Ghlin »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Galant, MM. Witsel, Clersy, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....	8
<i>Question orale de M. Luperto à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le manque d'infrastructures pour la pratique du motocross en Wallonie » ;</i>	

*Question orale de M. Antoine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'absence de circuit de motocross en Wallonie »*

Intervenants : M. le Président, MM. Luperto, Antoine, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....12

*Question orale de Mme Cremasco à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le nouveau parcours de golf de Chaudfontaine et la politique de développement des greens »*

Intervenants : M. le Président, Mme Cremasco, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....15

*Question orale de M. Collin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le soutien aux clubs sportifs »*

Intervenants : M. le Président, M. Collin, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....17

*Question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le subventionnement des petites infrastructures publiques de fitness » ;*

*Question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la supracommunalité associative » ;*

*Question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le montant maximal subsidiable de 500 000 euros pour les écoles inscrit dans le décret relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives »*

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....18

*Question orale de Mme Ryckmans à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la mise en œuvre du gender budgeting » ;*

*Question orale de Mme Nikolic à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le gender budgeting »*

Intervenants : M. le Président, Mmes Ryckmans, Nikolic, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....21

*Question orale de M. Demeuse à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'information des pouvoirs locaux dans le cadre des demandes de dégrèvement du précompte immobilier »*

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....25

*Question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la digitalisation des transactions immobilières »*

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....26

*Question orale de M. Antoine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le gel du précompte immobilier pour les entreprises en difficulté »*

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....27

*Question orale de M. Hazée à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la mise en œuvre de la certification des comptes »*

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....30

*Liste des intervenants.....32*

*Abréviations courantes.....33*

Présidence de M. Collin, Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 14 heures.*

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

**M. le Président.** – Nous allons entamer nos travaux.

Je souhaite tout d'abord vous présenter mes meilleurs vœux. Je vous souhaite une très belle année personnelle ainsi que pour vos proches.

Je souhaite, Monsieur le Ministre, qu'avec vos collaborateurs vous viviez une année un peu moins stressante et que nous puissions, à la fois, partager beaucoup de travail en commission, mais aussi beaucoup de plaisir à collaborer puisque le travail de l'exécutif et du législatif et du contrôle parlementaire sont, pour moi, des signes de collaboration, essentiellement dans l'intérêt général.

### *Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Je pense qu'il n'y a pas de demande à ce sujet-là.

Je voudrais vous informer que la demande de M. Furlan, adressée à la Conférence des présidents de voir postposer la date de remise de l'étude concernant le précompte immobilier, a été acceptée par la Conférence des présidents. Le travail devrait être transmis au président du Parlement pour la fin du mois de février.

En ce qui concerne les auditions, projets et propositions, nous n'avons rien à notre ordre du jour. Nous allons dès lors immédiatement passer aux interpellations et questions orales, ouvrir le chapitre des aéroports.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### **QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES CONSÉQUENCES POUR LES TAXIS DE L'AUGMENTATION DU PRIX DU PARKING DE L'AÉROPORT DE CHARLEROI »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mugemangango à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les conséquences pour les taxis de l'augmentation du prix du parking de l'aéroport de Charleroi ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

**M. Mugemangango** (PTB). – D'abord présenter aussi mes meilleurs vœux à tout un chacun, et surtout bonne santé aux Wallons et aux Wallonnes qui nous écoutent et évidemment aux autres, mais aussi à nous tous pour la poursuite de l'année 2021.

Monsieur le Ministre, ma question porte sur les taxis de l'aéroport de Charleroi. Depuis le mois de décembre à l'aéroport de Charleroi, les taxis et les navettes doivent payer 15 euros au lieu de 2 euros à partir du deuxième passage. Cette augmentation de 750 % passe difficilement pour de nombreux taximans dont l'activité a déjà été fortement impactée par la crise et commençait seulement à reprendre. Au total, ce sont environ 12 000 taxis provenant d'un peu partout dans le pays qui sont impactés par cette augmentation des parkings de BSCA. Pour éviter de payer cette taxe, certains taxis déposent leur client à la pompe à essence à l'entrée de l'aéroport qui est à 20 minutes de marche de l'aéroport.

On pouvait lire dans la presse que c'est Laurent Blanchart, le directeur digital de l'aéroport de BSCA, qui aurait pris cette décision pour désengorger le dépose-minute en surtaxant les navettes commerciales et les taxis qui viennent déposer ou rechercher les clients depuis ou vers des parkings périphériques.

La direction de l'aéroport a mis en place un système de convention pour les entreprises de transport qui travaillent avec BSCA, mais d'après nos retours, seule une minorité des taximans sont conventionnés.

Il est possible de faire autrement. À l'aéroport de Bruxelles par exemple, il y a un emplacement spécifique pour les transporteurs et qui ne coûte que 1 euro par course au-delà de 15 minutes, les 15 premières minutes étant gratuites.

Mes questions sont les suivantes.

Que pensez-vous de cette pratique qui a cours maintenant à l'aéroport de Charleroi ?

La Région peut-elle demander à BSCA de mettre en place un système plus équitable ?

Le constat c'est que trop peu d'entreprises sont conventionnées, ne serait-ce pas une solution d'en conventionner plus ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke,** Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Avant de remercier M. Mugemangango, je voudrais, comme il l'a fait et comme vous l'avez fait également, adresser mes vœux à l'ensemble des membres de la commission et du Parlement ainsi qu'au personnel qui nous encadre et qui est toujours d'une disponibilité très professionnelle.

Je vois que notre collègue, Thierry Witsel, nous a également rejoints et je voudrais souhaiter à son fils des vœux de prompt rétablissement suite à l'opération qu'il a subie ce matin, si j'ai bien suivi l'actualité. On connaît nos différences sur le plan des clubs, mais cela ne change strictement rien en termes de respect de la qualité du joueur et de l'amitié que j'ai à l'égard de son père ; le fils, je le connais moins, si ce n'est à travers le jeu, mais c'est autre chose.

Monsieur le Député, je rappelle que j'ai déjà répondu à une question de M. Clersy sur la même thématique, le 14 décembre dernier. Je vais donc pour partie renvoyer à ma réponse, mais je vais la compléter.

Tout d'abord, je crois qu'il faut rappeler que BSCA est une société anonyme qui a pour objet de réaliser toutes les opérations relatives à la promotion, à l'exploitation et à la gestion de la zone aéroportuaire de l'aéroport de Charleroi dans le cadre d'une convention de concession qui a été conclue entre la Région et BSCA.

Dans ce cadre, elle peut donc fournir tous les services et accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à l'activité principale, connexe ou complémentaire à celle-ci.

Il convient donc de relativiser le chiffre selon lequel 12 000 taxis seraient impactés par cette nouvelle mesure, car il est peu vraisemblable qu'un taxi vienne

déposer deux fois de suite des passagers sur la même journée.

Diverses situations doivent par contre être distinguées, ce qui me permet justement de relativiser le chiffre et la méthodologie que je viens de développer.

Premièrement, il s'agit de taxis de la Ville de Charleroi, seuls taxis légalement habilités à charger des passagers au départ de l'aéroport. Ce sont des taxis conventionnés qui disposent d'emplacements de stationnement dédiés ; 52 badges ont été distribués par BSCA pour un total de 160 autorisations délivrées pour l'exploitation de taxis par la Ville de Charleroi. Ceux-ci ont été répartis équitablement entre les quatre exploitants.

Deuxièmement, il s'agit d'un chauffeur de taxi extérieur à la Ville de Charleroi. Dans ce cas, le fait d'effectuer deux rotations afin de décharger des passagers sur la même journée devrait être un événement exceptionnel, sauf si le taxi accoste des passagers à la gare de Bruxelles-Midi dans le seul but de faire la navette entre la gare et l'aéroport. Dans cette hypothèse, il viole son obligation de service public, car il n'est pas autorisé à réaliser les différentes courses. Cette situation a déjà donné lieu à un long litige opposant les sociétés de taxis à un sous-concessionnaire de BSCA. Ce litige s'est soldé par une condamnation de sociétés de taxis de la Région de Bruxelles-Capitale.

Troisièmement, il s'agit d'un service de taxis collectifs qui transporte des passagers entre leur domicile et l'aéroport, et vice-versa. Il s'agit d'un service concurrent à notre propre service de navettes *door to door* qui a fait l'objet d'une mise en concurrence européenne. Dans cette hypothèse, la somme de 15 euros peut-être aisément répercutée sur les passagers à bord du véhicule. En effet, comme il s'agit d'un taxi collectif pouvant embarquer jusqu'à huit personnes, le supplément de prix par personne reste accessoire. Le tarif moyen pour un trajet en taxi collectif entre Bruxelles et Charleroi, à titre d'exemple, est de l'ordre de 90 euros.

Quatrièmement, il s'agit d'un service de taxis collectifs organisé par une agence de voyages. Dans ce cas, des conventions ad hoc existent sur ce point entre agences partenaires et l'aéroport.

Cinquièmement, il s'agit d'un service de taxis collectifs organisé par des exploitants de parkings. Une mise en concurrence sera prochainement organisée en vue de permettre à trois exploitants de parkings, qui opèrent en toute légalité – permis d'urbanisme, permis d'environnement, en ordre de cotisations sociales, en ordre au niveau fiscal, détenant les autorisations pour opérer un transport collectif, et cetera –, de disposer d'emplacements dédiés.

Sixièmement, il s'agit d'un particulier qui vient à l'aéroport déposer ou retirer un membre de sa famille.

Dans ce cas, il serait étonnant qu'il se présente deux fois à l'aéroport sur la même journée, sauf s'il s'agit d'une personne réalisant des trajets sous couvert d'une activité accessoire, comme Blablacar ou Uber, concurrente des taxis de Charleroi, du TEC ou de nos propres sous-concessionnaires.

L'aéroport de Charleroi veille donc à agir dans le respect de la loi, des principes de mise en concurrence, d'égalité et de transparence. Que l'aéroport protège ses intérêts ainsi que ceux de ses partenaires de plusieurs situations qui ont été décrites ne me paraît pas anormal.

Pour le reste, il ne m'appartient bien évidemment pas de faire de l'ingérence au niveau de la gestion de l'aéroport. J'ai pu répercuter à l'aéroport les différentes interpellations reçues par mon cabinet parce que j'en ai eu également afin que ce dernier soit bien au courant des retours du terrain et puisse, le cas échéant, examiner les doléances de chacun.

Ma volonté reste toutefois d'améliorer l'offre en transports publics entre BCA et l'aéroport de Zaventem, notamment.

Je reste, par exemple, convaincu d'une opportunité pour notre aéroport de créer un lien fort avec le rail en d'avoir, en général, un couple aérien et rail. À cet égard, j'ai déjà sollicité le ministre fédéral de la Mobilité en ce sens afin de connaître sa position et de le sensibiliser à la question.

Notez également que la SOWAER vient de finaliser à ma demande un cahier des charges afin de réaliser une étude qui nous permettra d'analyser objectivement la plus-value d'une telle combinaison.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango** (PTB). – Vous dites que c'est une société privée.

Je pense en tout cas que la situation demande que vous interveniez.

Vous dites que vous êtes intervenu auprès des autorités compétentes pour leur faire croire des doléances. Je pense qu'il faut continuer à le faire, car il y a une minorité de taxis qui sont conventionnés. L'aéroport pourrait donc donner la possibilité à plus de taxis d'être conventionnés et donc, d'assurer les transports de manière réglementaire. C'est un élément.

Le second élément, c'est qu'il y a manifestement une forme de discrimination puisque l'aéroport de Charleroi a une pratique qui n'est pas le fait dans les autres aéroports de notre pays. Il y a donc quand même quelque chose de particulier au fait que les taximans qui sont en collaboration avec cet aéroport, sont traités différemment que les taximans qui sont en collaboration avec d'autres aéroports dans le pays.

Je vous ai également indiqué un problème de sécurité. Si vous connaissez les lieux – ce que je ne doute pas –, si l'on dépose les passagers à deux kilomètres ou à 20 minutes de marche de l'aéroport, toute une partie du trajet se fait sur des trottoirs qui ne sont pas balisés et qui peuvent être dangereux pour les personnes qui les fréquentent. Dans ce sens, si la pratique perdure, cela peut mener à des problèmes de sécurité.

Un autre élément qui questionne, c'est que manifestement, tout le monde n'est pas traité à la même enseigne puisque des taximans doivent payer ces 15 euros et d'autres sociétés comme, Park and Fly ou Fitco, ne sont pas, elles, amenées à payer ces 15 euros.

Pourquoi y a-t-il ces deux traitements ? C'est assez incompréhensible pour les personnes qui sont en train de travailler en collaboration avec cet aéroport.

Je terminerai par dire que l'on sait très bien que l'aéroport a des difficultés économiques dues à la crise sanitaire, mais il serait injuste de faire payer le poids de cette situation économique à des indépendants qui, eux, ont déjà le plus grand mal à s'en sortir. Il faut intervenir pour qu'il y ait une équité dans la manière dont ces taximans sont traités.

*(M. Cornillie, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE M. COLLIN À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE  
DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ ALIBABA À  
L'AÉROPORT DE LIÈGE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le développement de la société Alibaba à l'aéroport de Liège ».

La parole est à M. Collin pour poser sa question.

**M. Collin** (cdH). – Monsieur le Ministre, depuis quelques semaines, de nombreuses rumeurs circulent sur la situation du fondateur de la société Alibaba nourrissant des inquiétudes sur l'avenir de la société ; celle-ci a vu d'une part suspendre l'introduction en bourse d'une de ses filiales. Ensuite, il y a le fait que l'on ne voit plus sur la scène publique, le fondateur alors que c'était un habitué des premiers rôles médiatiques. De surcroît, la société est sous le coup d'une enquête de l'administration de régulation chinoise pour des infractions à la législation antitrust et des pratiques monopolistiques.

Si ce dossier relève de la compétence exclusive de la Chine, elle soulève des questions sur les projets de la société à l'étranger et notamment à l'aéroport de Liège.

J'ai entendu les responsables de l'aéroport souligner que le projet suivant son cours, mais je me pose toute une série de questions tout de même.

Disposez-vous d'informations sur les éventuelles répercussions de cette affaire sur le développement du projet à Liège ?

J'anticipe et j'espère à tort, mais si ce projet devait être mis à l'arrêt ou abandonné, quelles seraient les répercussions pour les pouvoirs publics ? À cet égard, quels sont, à ce stade, les montants qui ont été investis ? En cas d'abandon, ce que nous ne souhaitons pas, ce projet pourrait-il être dans ce cas, repris par un autre opérateur ou revu afin d'attirer des opérateurs de taille plus modeste ?

Je vous remercie pour vos réponses qui, j'espère, me rassureront.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, comme vous, j'ai pris connaissance des rumeurs qui circulent actuellement à propos de la situation du fondateur de la société Alibaba, mais ni Liège Airport ni moi-même ne disposons actuellement de plus d'informations à ce sujet.

Il me semble cependant important de rappeler qu'Alibaba est un groupe mondial, comme vous l'avez précisé, coté à la bourse de Hong Kong et que, bien qu'en étant le fondateur, M. Jack Ma ne fait plus partie des organes de gestion du groupe depuis mi-2019.

En ce qui concerne plus précisément l'installation d'Alibaba sur l'aéroport de Liège, le groupe a décidé en 2018 de choisir Liège Airport comme hub européen pour ses activités. Dans ce cadre, Liège Airport a signé le 5 décembre 2018 un contrat avec Cainiao, filiale logistique du groupe Alibaba. Ce contrat est à ce jour pleinement respecté. Les travaux de construction d'un hall de l'ordre de 30 000 mètres carrés sont ainsi en cours conformément au planning.

Pour rappel, l'investissement global supporté par Cainiao permettra à terme la création de 900 emplois directs pour un total estimé en emplois directs et indirects de l'ordre de plus de 3 000 unités une fois le projet en rythme de croisière.

Indépendamment de ce hall en cours de construction, le groupe Alibaba est déjà présent à Liège et y développe ses activités depuis près de deux ans, et ce, sur trois axes.

Le premier axe, l'aérien, avec deux vols par semaine opérés entre Hangzhou et Liège depuis plus d'un an. Alibaba ne disposant pas de compagnie aérienne, ces vols sont assurés par ASL, compagnie aérienne cargo belge basée à Liège et par Sinotrans qui loue 7 500 mètres carrés dans un hall logistique situé en zone d'activité économique Flexport City 1. Cainiao planifie également de lancer des opérations d'importation entre la Chine et l'Europe à plus grande échelle.

Deuxième axe, le ferroviaire, avec deux voire trois rotations par semaine entre Liège logistique et la Chine Zhengzhou.

Troisième axe, la logistique, avec l'importation de 4PX, filiale de Cainiao Liège logistique, où il dispose de 14 000 mètres carrés.

Ces différents éléments confirment donc l'intérêt que porte le groupe Alibaba à l'aéroport de Liège, d'autant plus que – comme je le soulignais précédemment – Cainiao finance la construction de ces installations.

Je resterai bien évidemment très attentif à la situation au vu de l'importance de ce projet pour le développement de l'aéroport de Liège.

**M. le Président.** – La parole est à M. Collin.

**M. Collin** (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre. Je ne doute pas que vous serez extrêmement vigilant et attentif par rapport à l'évolution de cette situation qui pourrait paraître préoccupante. Vous l'avez rappelé, c'est un dossier essentiel pour le développement de l'aéroport, du fret et pour l'emploi tout en étant attentif à la qualité de vie des riverains.

Je pense qu'à un moment donné il faudra peut-être faire des démarches afin de vérifier la pérennité de l'engagement de la société, la solidité du projet et – j'espère que l'on n'y arrivera pas –, le cas échéant, imaginer un plan supplétif.

**QUESTION ORALE DE M. COLLIN À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE  
RETOUR DES VOYAGEURS DANS LES  
AÉROPORTS WALLONS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le retour des voyageurs dans les aéroports wallons ».

La parole est à M. Collin pour poser sa question.



**M. Collin** (cdH). – Monsieur le Ministre, le premier week-end de cette année, plusieurs milliers de passagers revenant de l'étranger sont passés par les aéroports régionaux, en particulier celui de Charleroi.

Je l'indiquais en décembre, le contexte sanitaire, surtout en Europe et même dans le monde, a entraîné un renforcement des mesures de contrôle et connaît l'obligation pour chaque passager de disposer d'un PLF, le *Passenger locator form*.

Je souhaiterais, Monsieur le Ministre, que vous dressiez un premier bilan de ces retours. La presse a fait état d'engorgements à certains moments ainsi que d'un manque d'informations des passagers concernant les parcours à suivre.

Je voulais vous demander si des infractions ont été constatées, si la collaboration entre la police fédérale et les responsables de l'aéroport a bien fonctionné.

Je voulais aussi voir avec vous, sur base de cette expérience, si des aménagements supplémentaires sont envisagés afin de compléter et d'améliorer ceux qui ont été réalisés depuis le début de la pandémie.

Je voulais aussi que vous m'indiquiez pourquoi les tests réalisés à BSCA ont été envoyés vers la plateforme de test bis alors que la plateforme de test de l'Université de Namur et du CHU est opérationnelle.

Je vous remercie pour vos réponses. Il s'agit d'une problématique déterminante. On l'entendait encore ce matin avec les données de l'épidémie. Le nombre de cas semble augmenter et l'on attribue une partie de la responsabilité aux retours de vacances. C'est dire si cette problématique de contrôle dans les aéroports est déterminante.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je vous remercie de votre question.

De manière générale, comme précisé lors de la dernière commission, le contrôle des retours de vacances est une compétence fédérale, exercée par la police fédérale.

En ce qui concerne l'aéroport de Liège, la situation n'a pas évolué depuis ma dernière intervention le 14 décembre, en ce que TUI, le seul opérateur passager actif dans cet aéroport, a interrompu ses vols depuis la mi-novembre 2020 et, au vu du faible nombre de passagers, a décidé de ne pas effectuer de vols vers les zones rouges. Aucun vol passager n'est donc attendu avant le printemps, impliquant donc que la problématique des contrôles est sans objet sur cet aéroport.

En ce qui concerne BSCA, comme précisé en préambule, les contrôles de retour de zones rouges ne sont pas de la compétence de la Wallonie. La consigne du Fédéral était néanmoins d'accroître les contrôles des passagers en matière de PLF, mais également en matière de tests PCR.

Depuis plusieurs mois, la totalité des vols extra-Schengen était ainsi contrôlée au niveau des PLF, mais ce n'était par contre pas le cas en intra-Schengen pour lesquels les contrôles étaient réalisés de manière aléatoire.

Lors du week-end de retour de vacances d'hiver, l'aéroport de Charleroi a enregistré une fréquentation de 5 602 passagers – 3 617 arrivées et 1 985 départs – pour 29 vols opérés le samedi 2 janvier et de 7 254 passagers – 4 945 arrivées et 2 509 départs – pour 42 vols opérés le dimanche 3 janvier, soit un total de 13 056 passagers sur le week-end.

Les équipes de police ont été renforcées pour le week-end des 2 et 3 janvier. Par conséquent, 50 % des arrivées des vols intra-Schengen ont été contrôlés tant le samedi que le dimanche. Au total, 10 PV sur plus de 13 000 passagers, dont un peu plus de 8 500 arrivées, ont été rédigés durant le week-end, pour des personnes n'ayant pas réalisé de test PCR ou n'ayant pas rempli le formulaire PLF.

La collaboration entre la police fédérale et les responsables de l'aéroport a été très fluide. Les contacts préalables avaient eu lieu durant lesquels la police fédérale avait informé les responsables de BSCA que des contrôles en matière de PLF seraient effectués, y compris en plus grand nombre sur les vols intra-Schengen.

Je tiens à rappeler également qu'une antenne de testing covid-19 est ouverte au sein même du terminal de l'aéroport de Charleroi depuis le dimanche 3 janvier, à la suite des décisions du Comité de concertation du 30 décembre 2020, dans le but de renforcer les dispositifs de dépistage pour les personnes qui reviennent de destinations situées en zones rouges.

Cinq lignes de *testing* sont mises à disposition des passagers qui reviennent de zones rouges et qui souhaitent se faire dépister sur place. Les équipes de la Croix rouge et de l'aéroport assurent la gestion de ce nouveau dispositif qui peut procéder jusqu'à 750 tests par jour et est ouvert de 6 heures à minuit.

Un fléchage a été réalisé immédiatement par BSCA dès l'installation du centre de *testing* à partir de la sortie de la tente de précheck. À nouveau, aucun engorgement n'a été rapporté à notre connaissance. Les commentaires dans la presse font même état d'une très grande satisfaction des passagers de pouvoir se faire tester directement à l'aéroport, généralement dans un délai de dix minutes au maximum.

Concernant le manque d'information des passagers évoqué dans la presse, BSCA, contactée sur ce point, tient à préciser que les journalistes ont interrogé les passagers qui n'étaient pas encore sortis de leurs installations, en ce compris des passagers qui n'étaient pas concernés par les tests. En effet, ce centre de *testing* est pour l'instant destiné aux seuls passagers résidant en Belgique.

Les aménagements supplémentaires qui étaient déjà programmés sont prévus.

La Croix rouge, sous l'égide de la ministre wallonne de la Santé, prendra en charge la signalétique au sein de l'aéroport, si tant est qu'elle doive être améliorée et mettra en place un portique à la sortie de la tente précheck vers le centre de test.

De plus, BSCA prévoit de réaliser un affichage spécifique depuis la salle de reprise des bagages jusqu'à la sortie précheck.

Pour répondre à votre question sur l'envoi des tests réalisés à BSCA vers la plateforme fédérale BIS plutôt que vers la plateforme de l'Université de Namur et le CHU UCL-Namur, je me dois de vous préciser que l'Université de Namur et le CHU UCL-Namur constituent un consortium qui est intégré à la plateforme fédérale BIS. Quant à savoir qui traite spécifiquement au sein de la plateforme BIS les tests provenant de l'aéroport de Charleroi, je me permets de vous suggérer d'adresser la question à ma collègue, la ministre de la Santé, Mme Christie Morreale.

**M. le Président.** – La parole est à M. Collin.

**M. Collin** (cdH). – Merci à M. le Ministre pour toutes les précisions qu'il a données.

Je voudrais vraiment insister sur le fait que le succès de la lutte contre la pandémie va dépendre, pour une large part, de la manière dont on va tester, isoler le cas échéant, vacciner bien entendu.

À cet égard-là, les retours de l'étranger sont décisifs. Ils le sont d'autant plus que l'on sait qu'il y a maintenant des variantes du virus qui légitiment de fortes craintes de la part des acteurs de la santé.

J'insiste vraiment pour que l'on optimise encore l'ensemble du dispositif mis en place dans nos aéroports puisque ce sont des milliers de passagers qui repassent essentiellement par Charleroi.

**M. le Président.** – Je vous rends la présidence, M. Collin.

*(M. Collin, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE  
FONDEMENT LÉGAL DES MESURES  
CONCERNANT LES INFRASTRUCTURES  
SPORTIVES ADOPTÉES PAR LE  
GOUVERNEMENT WALLON LE  
23 OCTOBRE 2020 »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le fondement légal des mesures concernant les infrastructures sportives adoptées par le Gouvernement wallon le 23 octobre 2020 ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

**M. Bastin** (cdH). – Monsieur le Ministre, je vais vous adresser une question orale, mais je précise qu'il s'agissait d'une question écrite qui était hors délai et ne vous étonnez pas de la longueur de celle-ci, car je ne suis pas un habitué des longues questions. Je suis relativement concis et très direct.

Le 23 octobre 2020 constitue une date importante dans la gestion de la crise sanitaire puisqu'il s'agit du jour où le Gouvernement wallon a pris plusieurs mesures fortes à l'encontre de la crise de la covid-19. On le sait, ces mesures faisaient suite aux mesures insatisfaisantes décidées au niveau du Comité de concertation.

La notification du 23 octobre prévoit que le Gouvernement wallon suspende toute pratique sportive en intérieur à l'exception des enfants de moins de 12 ans et interdit les compétitions sportives en amateur et les entraînements sportifs. Il est demandé aux gouverneurs de prendre des mesures similaires dans les infrastructures privées.

Ceci pose une première question relative à l'opportunité de demander d'agir aux gouverneurs en ce qui concerne les infrastructures privées, puisque la Région wallonne est compétente pour « les infrastructures communales, provinciales, intercommunales et privées » (article 3, alinéa 1er, 1°, du décret du 4 avril 2014 relatif aux compétences de la Communauté française dont l'exercice est transféré à la Région wallonne et à la Commission communautaire française).

Par ailleurs et quoi qu'il en soit, la Région wallonne n'est compétente que pour l'infrastructure sportive et non pour la pratique du sport. Les travaux préparatoires du décret ayant transféré cette matière à la Région wallonne l'affirment : « Ce faisant, on globalise, au niveau de la Région wallonne, l'ensemble de la politique relative aux travaux subsidiés des collectivités locales tout en préservant, du point de vue de la politique

sportive, ce qui doit rester le dénominateur commun aux francophones wallons et bruxellois.» (Parlement wallon, Doc n° 168/1, session ordinaire 1992-1993).

La Communauté française reste compétente pour la politique sportive dit-on encore dans ce même document. Or, la politique sportive est une compétence très large recouvrant tant le sport professionnel que le sport amateur, disent les documents parlementaires de la loi ayant communautarisé la pratique du sport (Sénat, Doc. n° 400/1, session ordinaire 1970-1971).

Il est donc curieux que la Région wallonne ait pris une délibération visant à suspendre et interdire la pratique du sport. Elle ne semble pas compétente en la matière, même dans les infrastructures qu'elle subsidie. Il est tout aussi curieux, si la Région devait être compétente, que le Gouvernement se soit estimé compétent pour les seules infrastructures publiques alors que la Région est compétente également pour les infrastructures privées.

J'arrive à mes questions, Monsieur le Ministre, je suis un peu long excusez-moi. Ce n'est pas mes habitudes, mes collègues en rigolent. Vous pensez que c'est André Antoine qui a déteint sur Christophe Bastin, mais pas du tout, Monsieur le Ministre.

La Région wallonne interprète-t-elle la compétence qu'elle exerce en vertu de l'article 3, alinéa 1er, 1°, du décret du 4 avril 2014 comme lui permettant de suspendre et/ou d'interdire la pratique du sport au sein d'infrastructures sportives ?

Le cas échéant, la Région s'estime-t-elle compétente pour limiter la pratique du sport dans les seules infrastructures sportives publiques et non dans les infrastructures privées ? Pour quelles raisons ?

Tous les gouverneurs ont-ils pris les arrêtés de police demandés ?

Si ce n'est pas le cas, pour quelle raison ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke,** Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, vous vous êtes décrit comme un homme direct et généralement très circonspect dans son propos. Je pourrais l'être tout autant en disant que je crois que vous avez largement raison sur le fond, mais que votre question ne manque pas, malgré tout, de me surprendre.

Je relève ainsi une contradiction majeure – non pas sur le fond puisque je vous ai dit ce que j'en pensais – entre votre question, plaidant pour un plus grand respect de la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir, et les interventions répétées de votre voisin, M. le Député Antoine, plaidant pour l'intervention massive de la Région au bénéfice des

clubs sportifs en faisant fi de ladite répartition des compétences.

Je me pose alors la question : les députés cdH communiquent-ils entre eux ou, pire encore, ne doit-on pas voir dans cet épisode une sorte de grand écart, une forme de schisme quasi philosophique, au sein du groupe ?

Comme précisé par le ministre-président dans le cadre d'une question similaire, le Gouvernement wallon a pris une série de décisions le vendredi 23 octobre face à une situation épidémiologique qui était devenue catastrophique.

La Belgique rencontrait en effet une progression de covid vertigineuse et les chiffres parlaient d'eux-mêmes. La moyenne journalière des nouvelles infections en Belgique sur les sept derniers jours passait à 10 454 positifs concernés.

Cette évolution exponentielle avait pour conséquence que le taux d'engorgement des hôpitaux, en particulier des soins intensifs, devenait de nouveau critique. Le 22 octobre, au total, 3 649 patients avaient été admis dans les hôpitaux, dont 678 rien que pour le Hainaut, soit plus de 18 %, et 572 patients au total avaient été par ailleurs admis en soins intensifs.

Le virus circulait beaucoup trop vite et il était nécessaire d'arrêter sa progression.

Le Gouvernement wallon a dès lors décidé de certaines mesures prises – et je tiens à le préciser – en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, en gouvernement commun – j'y ai assisté et je peux donc en témoigner –, afin d'améliorer l'efficacité et l'homogénéité des décisions.

Il a ainsi été décidé, en date du 23 octobre 2020, de prendre des mesures fortes en complément au socle des mesures fédérales destinées à briser la chaîne de propagation du virus.

Au niveau sportif, il a été décidé d'interdire toute activité sportive en intérieur pour les personnes âgées de plus de 12 ans, mais également toute compétition sportive en amateur et tous les entraînements sportifs pour les personnes âgées de plus de 12 ans, tant en extérieur qu'en intérieur.

La ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, compétente pour ces décisions, a bien modifié les protocoles encadrant la pratique sportive afin de les faire correspondre à ces mesures sur base de la notification du Gouvernement de la Fédération du 23 octobre 2020.

Par souci de cohérence et de clarté pour les citoyens, il était logique pour le Gouvernement wallon de confirmer la fermeture des infrastructures sportives

intérieures sur le territoire de la Région dans les conditions précitées.

Les mesures prises le 23 octobre l'ont ainsi été en parfaite concertation entre les différents niveaux de pouvoir.

Le débat reste, à mon sens, à un niveau très théorique, même s'il n'en est pas moins intéressant et juste sur le fond. Il est juridiquement intéressant, mais je dois quand même ajouter qu'il n'y a pas eu la moindre mesure de recours qui a été introduite de la part d'un citoyen – ce qui pourrait toujours être le cas –, d'une association ou même d'une commune ou d'un pouvoir local.

Ce qui prouve peut-être aussi l'esprit dans lequel cela a été fait – je crois d'ailleurs que vous ne l'avez pas remis en cause –, avec une volonté d'efficacité. Quand un juriste répond à un autre juriste et qu'ils ont la même opinion, il n'y a pas de raison de tourner autour du pot.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bastin.

**M. Bastin** (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Je tiens tout de même à vous dire que nous communiquons énormément entre nous. Ne vous inquiétez pas.

Vous n'avez pas répondu à ma question au niveau des gouverneurs : ont-ils tous pris les arrêtés de police ? C'est peut-être un oubli.

Vous dites très justement que j'ai raison sur le fond et vous dites également que vous avez fait cela en concertation avec la Fédération. Je dirais : heureusement. Ce n'est pas parce que la crise sanitaire est très complexe qu'elle permet d'aller empiéter sur les autres niveaux de pouvoir. Vous dites avoir fait cela pour améliorer l'efficacité et la cohérence, mais je tiens à rappeler que, quand on avait un seul ministre dans les infrastructures qu'est la politique sportive, et vous en avez deux, mes excellents collègues ici présents, tant André Antoine que René Collin, je pense que c'était la solution pour améliorer l'efficacité, Monsieur le Ministre. À vous de réfléchir.

**M. le Président.** – M. le Ministre Crucke ne résiste pas à l'envie de vous répondre. Avec mon collègue, André Antoine, on va être très attentifs à ce qu'il va vous dire.

La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Je ne résiste pas au plaisir de vous répondre parce que cette fois-ci, nous ne serons pas d'accord sur la solution. Moi aussi, je crois qu'il ne faut qu'un seul ministre des Sports. Cela, c'est vrai. Dans ce cadre-là, je plaide depuis

longtemps pour une régionalisation complète de la compétence.

**M. le Président.** – Monsieur Bastin, vous aurez le dernier mot.

La parole est à M. Bastin.

**M. Bastin** (cdH). – Je veux le prendre. On va dire que l'on est quand même d'accord puisqu'on plaide tous les deux pour un seul ministre. Tout à fait, on pourra peut-être reparler à un certain moment de la régionalisation.

*(Réaction d'un intervenant)*

Nous ferons cela ensemble, cher collègue, pour montrer que nous communiquons entre nous.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE  
RETRAIT DES PARTS DE LA RÉGION  
WALLONNE DANS L'HIPPODROME DE  
GHLIN »**

**QUESTION ORALE DE M. WITSEL À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA  
PÉRENNITÉ DES ACTIVITÉS HIPPIQUES EN  
WALLONIE SUITE À LA VENTE DES PARTS DE  
LA RÉGION DÉTENUES DANS L'HIPPODROME  
DE WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR  
« L'HIPPODROME DE GHLIN »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives de :

- Mme Galant, sur « le retrait des parts de la Région wallonne dans l'hippodrome de Ghlin » ;
- M. Witsel, sur « la pérennité des activités hippiques en Wallonie suite à la vente des parts de la Région détenues dans l'hippodrome de Wallonie » ;
- M. Clersy, sur « l'hippodrome de Ghlin ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant** (MR). – Monsieur le Ministre, récemment, vous avez annoncé, vous et votre collègue Borsus, que vous alliez retirer les parts de la Région wallonne dans l'hippodrome de Wallonie situé à Ghlin.

Ce dernier est l'un des plus beaux sites équestres de notre pays et grâce à sa renommée internationale, il attire énormément de monde chaque année.

C'est vrai que, pour le moment, le site souffre aussi de la crise sanitaire vu qu'il y a des courses qui sont organisées, mais sans public. Je vous ai déjà interrogé sur ce site plusieurs fois. Il y a également l'avenir du Centre provincial des métiers du cheval et de l'école de maréchalerie situés tous deux sur le site qui est conditionné à l'avenir de l'hippodrome.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous indiquer ce qui a motivé la Région wallonne à vouloir retirer ses parts dans l'hippodrome ?

À long terme, avez-vous pour objectif de vendre l'entièreté de vos parts ou est-ce envisageable que la Région wallonne conserve une part, même si elle est infime, dans ces dernières ?

Enfin, je vous remercie pour vos réponses pour ce site qui a déjà fait couler beaucoup d'encre.

**M. le Président.** – Je souhaite aussi m'associer aux vœux de prompt rétablissement pour que notre diable rouge puisse retrouver très vite le chemin des terrains. Je veux lui souhaiter vraiment un prompt rétablissement.

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Witsel (PS).** – Tout d'abord, une bonne année 2021 à tout le monde. Je voudrais remercier, et remercier M. le Ministre en même temps, pour le soutien moral et, comme il l'a dit tout à l'heure, c'est vrai que nous ne supportons pas le même club, mais c'est un diable rouge. Pour la situation, il est sur la table d'opération en ce moment et j'attends de ses nouvelles dans les minutes qui arrivent.

Monsieur le Ministre, au mois de décembre, nous apprenions que la Région wallonne allait retirer ses parts de l'hippodrome de Wallonie. J'avais déjà eu l'occasion de vous interroger sur ce sujet il y a quelques semaines.

Dans le communiqué, vous aviez notamment indiqué que la SOGEPa recommandait à l'hippodrome de diversifier ses activités afin de trouver de nouvelles recettes et de pouvoir ainsi assurer la rentabilité dans le futur.

Entre-temps, il semblerait que tous les acteurs concernés n'auraient pas été informés. Je pense notamment à la Province de Hainaut qui est actionnaire à 2 %, qui craint un jour la fin des activités hippiques en Wallonie. De plus, cette dernière abrite une école sur le site.

Monsieur le Ministre, quelles garanties le Gouvernement wallon entend-il offrir pour assurer la pérennité des activités hippiques en Wallonie ?

La privatisation de cet outil, sur base du critère de rentabilité notamment, ne pourrait-elle pas mettre en péril la pratique de ce sport ?

Enfin, les acteurs concernés ont-ils pris part aux discussions ?

Je vous remercie pour les éléments de réponse que vous pourrez me donner.

**M. le Président.** – J'attire votre attention sur le fait que l'audition n'était pas bonne, mais on a compris les éléments de votre question. Tout à l'heure, pour la réplique, peut-être revérifiez...

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

**M. Clersy (Ecolo).** – Monsieur le Président, permettez-moi de souhaiter à chacune et à chacun mes meilleurs vœux pour l'an neuf.

Monsieur le Ministre, en décembre dernier, vous annonciez, avec votre collègue M. Borsus, la volonté du Gouvernement wallon de vendre sa participation à hauteur de 75 % au sein de la société qui gère l'hippodrome de Wallonie à Ghlin.

Dans un communiqué auquel mes collègues ont fait allusion, paru le 9 décembre dernier, vous évoquiez la nécessité, pour l'hippodrome, de diversifier ses activités et ainsi trouver de nouvelles rentrées financières.

Ces activités s'écartant d'une mission de service public, le Gouvernement a donc pris l'option de vendre sa participation.

L'hippodrome accueille aujourd'hui plus de 500 courses par an rassemblant 6 000 chevaux, des concours de sauts d'obstacles, des réunions. De plus, la structure joue également un rôle pédagogique, car elle possède deux écoles dont une infrastructure sportive scolaire provinciale qui accueille chaque jour une centaine d'élèves.

Monsieur le Ministre, quels sont les éléments chiffrés du rapport de la SOGEPa qui ont amené le Gouvernement à cette décision ?

Comme vous avez pu le lire dans la presse, un membre du collège provincial du Hainaut a signalé qu'il ne resterait qu'un total de 48 jours d'inoccupation du site, permettant une rentrée financière potentielle de 144 000 euros. Quelle est votre analyse politique de cet élément du débat ?

Par ailleurs, comme vous l'avez sans doute lu dans la presse, la Province de Hainaut dit ne pas avoir été associée à cette décision alors qu'elle compte consentir

d'importants investissements sur le site. Quelles mesures avez-vous mises en œuvre dans ce cadre ?

Quelles garanties ont été prises afin de vendre les tables de la Région wallonne à un prix raisonnable, sachant que des investissements importants ont été consentis et que le site présente une haute valeur ajoutée ?

Par ailleurs, existe-t-il en Europe, des *business models* d'hippodromes quasiment privés ou intégralement privés sur lesquels vous avez pu baser votre décision ? Quelles démarches ont-elles été entreprises afin de garantir la pérennité de l'école pédagogique et l'école de maréchalerie ? Des clauses ont-elles été prévues dans la transaction ?

Des concertations avec la Province et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont-elles été mises en place à ce niveau ?

De manière plus globale, quel est votre calendrier de travail et quelles sont les mesures entreprises afin d'assurer un avenir pérenne à cet outil ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke,** Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Madame, Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos questions.

Comme vous l'indiquez, la Région wallonne est actionnaire de l'hippodrome à plus de 75,5 % aux côtés de la Fédération des courses hippiques à hauteur de 22 % et de la Province de Hainaut à hauteur de 1 %. Ensuite, il y a le privé pour 1 % également.

Tenant compte de sa participation très importante dans l'actionnariat de cette structure, il me semble logique que la Wallonie souhaite disposer d'une analyse fine permettant de se positionner en pleine connaissance de cause sur l'avenir de l'hippodrome.

Partant, en sa séance du 26 novembre 2020, le Gouvernement a décidé d'une part, d'octroyer deux subventions – l'une de 800 000 euros et l'autre de 250 000 euros – à destination de la SA Hippodrome de Wallonie-Mons, pour l'année 2020 et d'autre part, de charger la SOGEPa de deux missions : premièrement, mener une étude sur le projet industriel de l'hippodrome et l'optimisation de son développement économique, sportif et sociétal et deuxièmement, analyser l'efficacité et la solidité de son assise financière et de son actionnariat en faisant appel à une éventuelle expertise extérieure, notamment en matière hippique.

Cette étude devra être communiquée au plus tard pour le 31 décembre 2021. Lorsque cette étude sera finalisée, le Gouvernement s'en saisira et décidera sur

une base objective de l'avenir de l'hippodrome et de la meilleure option pour son développement futur.

À ce stade, je ne préjuge de rien, mais puisque vous m'interrogez sur la possibilité d'une vente des parts de la Wallonie et si cela devait être une des recommandations de l'étude demandée – mais je ne préjuge pas des conclusions puisque l'étude est en cours –, les balises liées à cette vente totale ou partielle seront très claires pour tout candidat repreneur potentiel : premièrement, la solidité du projet industriel du candidat repreneur ; deuxièmement, la crédibilité et l'assise financière du candidat repreneur ; troisièmement, la préservation des deux écoles de formation sur le site ; quatrièmement, la pérennité de l'outil après transaction.

En cas de revente, ces conditions seront essentielles. Il ne s'agit pas pour la Wallonie de revendre à tout prix, mais de trouver un repreneur qui exploitera et valorisera mieux encore qu'une institution publique cet outil commercial certes remarquable.

Quiconque s'est déjà rendu sur le site de l'hippodrome de Ghlin peut confirmer que les infrastructures hippiques qui y sont développées sont de très grande qualité.

La présence de deux écoles de formation équestre et l'utilisation régulière du site par des équipes et associations de courses sont autant d'atouts qui renforcent encore la conviction que l'hippodrome doit se développer, diversifier ses projets et activités à caractère sportif, commercial et immobilier. L'hippodrome dispose du potentiel pour ce faire. La volonté de la Région wallonne est d'identifier le meilleur vecteur pour y parvenir. Partant, il paraît légitime que le Gouvernement se soit interrogé sur le fait de savoir si la structuration actuelle d'actionnariat est la plus appropriée pour favoriser le développement de l'hippodrome.

De la même manière, la Wallonie a-t-elle vocation à rester propriétaire d'un hippodrome qui a une vocation commerciale, et actionnaire majoritaire d'une SA dont l'objet n'est pas que la gestion d'une infrastructure hippique mais aussi l'organisation de courses de chevaux et qui tire une partie conséquente – près de 65 % du produit de son exploitation – des paris sur les courses de chevaux ? Ce n'est quand même pas l'objet de l'activité de la Wallonie.

Un autre élément essentiel ayant alimenté la démarche du Gouvernement menant à l'étude demandée est le risque potentiel d'une requalification par la Commission européenne du subside octroyé en aides d'État, ce qui pourrait se traduire par la récupération provisoire de l'aide accordée, ou la suspension du régime d'aide à partir du 1er janvier 2010. Le montant total des subsides octroyés sur cette décennie s'élève à plus de 12 millions d'euros. Il convient de ne pas négliger cet élément dans la réflexion en cours, d'autant,

comme vous le savez, que l'initiateur de la mesure n'a pas jugé nécessaire de la notifier à l'époque. Notre Gouvernement se doit donc d'être prudent dans l'utilisation des fonds publics.

Par ailleurs, alors que la Wallonie a lancé un plan de rationalisation et de valorisation de son actif immobilier, il semble cohérent qu'elle s'interroge sur le maintien ou non de ce bien dans sa propriété.

Voilà en synthèse les éléments de réflexion qui ont amené le Gouvernement à charger la SOGEPa de réaliser l'étude décrite *supra*.

Vous le constatez, la réflexion du Gouvernement s'inscrit bien dans une démarche positive envers l'hippodrome et son potentiel de développement qui n'est absolument pas contestable.

Relativement à la consultation avec la province, s'il est vrai que des contacts préalables à la décision n'ont pas eu lieu, je me réjouis toutefois de constater que celle-ci porte un intérêt élevé à l'outil, puisque jusqu'ici cette dernière ne nous avait pas sollicités quant à son devenir.

Enfin, comme je l'ai déjà indiqué, l'analyse devrait être finalisée au plus tard pour le 31 décembre 2021. J'en attends les conclusions avec intérêt et sérénité, de manière à ce que la Wallonie et son Gouvernement puisse débattre de l'avenir de l'hippodrome en pleine connaissance de cause, et en ayant toujours en tête la bonne gestion des deniers publics.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – Je dois vous dire que je suis vraiment rassurée par votre approche tout à fait positive par rapport à ce dossier ; rassurée aussi par les conditions que vous allez émettre par rapport à une transmission ou pas du bien. C'est vrai que nous sommes jalouxés par la France, notamment, tellement le site est intéressant et performant. Évidemment, je suivrai les résultats de l'étude que vous avez demandée au niveau de la SOGEPa. En ce qui concerne la province, que cela soit la Région wallonne ou la province, je ne pense pas que ce soit à un public, comme vous le dites, d'être propriétaire d'une société commerciale. Que ce soit la Région wallonne ou la province, je pense qu'évidemment la concertation devra avoir lieu, mais les décisions devront être, j'espère, concertées et unanimes dans le sens du bien commun et de pérenniser cet outil, qu'il soit de la propriété ou non de la Région wallonne. Il faut vraiment que cet outil soit pérennisé et je compte sur votre vigilance par rapport à l'étude des conclusions qui seront données par ces différents experts.

Je vous remercie.

**M. le Président.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Witsel (PS).** – Remercier M. le Ministre pour les éléments et cette clarification par rapport à l'hippodrome. Je pense qu'il est important...

Je m'intéresse à ce que le Gouvernement puisse rester vigilant sur cet outil qui est hyper important pour toute une région.

Je me réjouis aussi de voir qu'une étude sera mise en place et j'attends, comme tous mes collègues, impatientement le 31 décembre 2021 pour analyser tout ce qui a été dit par rapport à l'hippodrome.

Comme l'a dit ma collègue, il est important qu'il ait cette concertation entre les différents secteurs pour essayer de trouver une solution et que la région de Hainaut puisse avoir quelque chose de concret au niveau de l'avenir de l'hippodrome.

Voilà, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, merci et je vous souhaite une belle journée.

**M. le Président.** – La parole est à M. Clersy.

**M. Clersy (Ecolo).** – Je voudrais à mon tour remercier M. le Ministre pour ces éléments de clarification. Je prends bonne note d'une information essentielle qui est le fait que l'étude de la SOGEPa est toujours en cours et que l'on attendra les conclusions qui s'imposent en 2021.

Je pense que l'un des points centraux qui devra être analysé par la SOGEPa est de savoir s'il existe d'autres *business models* quasiment à 100 % privés qui fonctionnent ailleurs en Europe. J'ai quelques doutes sur la question, mais l'étude permettra sans doute de répondre à cette question.

Pour nous, écologistes, il y a deux balises essentielles, Monsieur le Ministre :

La première est la conservation d'écoles pédagogiques provinciales et de l'école de maréchalerie. Il faut qu'il y ait des clauses qui permettent de garantir l'avenir de ces deux écoles.

La deuxième balise concerne la pérennité de l'outil qui joue un rôle essentiel dans le développement de la filière équine dans notre région et là, nous comptons sur votre volontarisme pour faire en sorte que s'il doit y avoir une transaction, ces éléments soient bel et bien pris en compte.

**QUESTION ORALE DE M. LUPERTO À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE  
MANQUE D'INFRASTRUCTURES POUR LA  
PRATIQUE DU MOTOCROSS EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR  
« L'ABSENCE DE CIRCUIT DE MOTOCROSS EN  
WALLONIE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives de :

- M. Luperto, sur « le manque d'infrastructures pour la pratique du motocross en Wallonie » ;
- M. Antoine, sur « l'absence de circuit de motocross en Wallonie ».

La parole est à M. Luperto pour poser sa question.

**M. Luperto (PS).** – Monsieur le Ministre, au risque de répéter ce que tous mes collègues ont dit jusque là, moi aussi je vous souhaite une belle année et surtout une santé de fer pour les prochains mois.

Il y a plusieurs mois d'ici, la fermeture du circuit de motocross de Lierneux avait suscité – vous vous en souviendrez – des réactions – notamment dans la presse – et des mécontentements de la part de certains pilotes.

En effet, ce terrain que l'on sait dédié à la pratique du motocross avait fait l'objet d'une fermeture à la suite d'un recours d'un riverain. Vous aviez à l'époque, avec le Ministre-Président de la Fédération octroyé une somme de 30 000 euros au gestionnaire afin qu'il puisse réaliser un certain nombre d'études d'incidence préalables à l'obtention d'un éventuel permis.

Cependant, force est de constater que la pratique du motocross sur des sites non autorisés est en constante augmentation sur notre territoire au point où elle s'est invitée à l'agenda de plusieurs conseils communaux ces dernières semaines. Mon territoire communal n'a pas été épargné. Nous avons des terrils sur le territoire local qui sont des propriétés privées du port autonome, avec une faune et une flore qui méritent d'être protégées, avec une cuvette et un certain nombre de bruits et donc, une autorité communale et administrative au niveau de la police contrainte de prendre un certain nombre de dispositions pour mettre un terme à ces violations de propriétés privées.

En effet, je pense que le problème est le manque d'infrastructures et de circuits d'entraînement pour la pratique de ce sport en Wallonie, ce qui pousse les amateurs de ce sport à la pratiquer dans l'illégalité, en se mettant en danger, avec çà et là parfois des pratiques

de riverains agacés qui mettent l'intégrité physique des pilotes en danger puisque l'on voit que des fils sont tendus entre des arbres et ce genre de choses. Il y a donc là vraiment un risque pour la vie humaine et tout cela est de nature à engendrer – je l'ai souligné – des nuisances sonores de la même façon que cela peut endommager des espaces naturels.

Les autorités communales font face à une situation compliquée. Il y a, d'une part, un manque d'infrastructures qui pénalise les amateurs de ce sport et, d'autre part, des riverains qui sont dérangés par la pratique sauvage de ce sport, je l'ai rappelé également.

Monsieur le Ministre, ne faudrait-il pas se pencher sur la problématique afin de trouver des solutions durables et structurelles qui répondent aux attentes de toutes les parties concernées ? Envisagez-vous de prendre contact avec votre collègue de la Fédération afin d'étudier le problème de manière concertée ? En son temps, je pense me souvenir qu'un groupe de travail avait été réuni pour répondre à cette thématique et je ne me souviens pas personnellement de retombées concrètes à la suite de ce groupe de travail. Est-il donc envisagé de réunir un nouveau comité pour traiter de la question ?

Par ailleurs, à une série de questions qui vous ont été adressées par mes collègues, vous aviez souligné, si je ne me trompe, que les planètes semblaient être alignées pour voir aboutir le dossier de Bassenge. Monsieur le Ministre, qu'en est-il à ce jour ?

Sur l'alternative aux moteurs thermiques – que l'on sait accusés, à la fois de pollution avec les considérations environnementales que cela peut générer, et de nuisances sur le plan sonore –, on sait qu'il existe des alternatives comme le motocross électrique notamment qui semble être un bon compromis. Où en est-on en Wallonie sur cette question ? Le développement éventuel de cette pratique est-il à l'agenda ?

Enfin, vous soulignez les difficultés administratives auxquelles sont confrontés les dossiers de candidature qui les conduisent irrévocablement et irrémédiablement à être, la plupart du temps, non recevables ou abandonnés. Une simplification administrative est-elle à l'ordre du jour sur base de ces constats ? Les critères demandés ne sont-ils pas de facto éliminatoires de par leur complexité et leur haut niveau d'exigence ?

Je pense, Monsieur le Ministre, que – je ne dis pas que c'est votre cas, je vous sais attentif à toutes les disciplines sportives de manière lucide – nier le problème n'est évidemment pas le résoudre. Il est donc important, me semble-t-il, pour endiguer les problématiques locales dans un certain nombre de lieux, qu'une alternative structurelle existe avec une offre à destination des pratiquants de ce sport.



**M. le Président.** – La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). – Monsieur le Président, permettez-moi d'abord d'adresser mes meilleurs vœux de joie, bonheur, santé au ministre, à ceux qu'il affectionne et à toute l'équipe qui l'entoure parce qu'il est vrai que c'est un métier difficile, ingrat, aride, surtout dans une période comme celle que nous traversons avec le covid. Pour le reste, qu'il soit rassuré, avec la même empathie, le même respect, nous tenterons de pimenter de temps en temps nos échanges pour qu'il garde un excellent souvenir de son passage au Parlement.

Monsieur le Ministre, pour compléter l'excellente intervention de notre collègue, M. Luperto, la police de la zone Samsom a participé au début décembre à un contrôle de motards sur le terail de Bonne Espérance à Moignelée : quinze motards ont été surpris en pleine action et huit bolides ont été saisis. Cet incident regrettable renvoie nécessairement à l'absence de tout circuit permanent de motocross en Wallonie.

Depuis la fermeture du circuit de Renier à Walcourt, plus aucun espace en plein air n'est réservé pour le motocross. Certains passionnés ou sportifs choisissent librement et sauvagement des terrains vagues privés et « abandonnés » pour s'entraîner ou simplement se divertir. Le terail du Petit-Ry, du Roton, de Bonne Espérance sont des lieux qui présentent des caractéristiques d'un circuit de motocross et, pour bon nombre d'observateurs, l'absence de circuit permanent est incompréhensible. C'est un comble pour notre pays et pour notre région qui sont toutes deux des terres d'anciens champions de motocross que j'ai pu suivre très régulièrement étant enfant, jeune et moins jeune. Que ce soit Joël Robert, André Malherbe, Georges Jobé ou Gaston Rahier, ce sont tous d'authentiques champions wallons, mais mondiaux aussi. Plus près de nous, Monsieur le Ministre, notre dernier As du motocross, Clément Desalle, vient d'annoncer la fin de sa carrière. La relève est donc loin d'être assurée, faute notamment d'infrastructures sportives adaptées et, oserais-je dire, sécurisées. Sans compter que le motocross sauvage – M. Luperto y a fait allusion – reste dangereux et soulève évidemment de vives protestations dans le chef des riverains concernés par cette pratique illicite.

Monsieur le Ministre, quelles initiatives allez-vous prendre pour combler cette grave lacune sachant que notre fédération de motocross compte encore 67 clubs et qu'il y a encore un réel appétit chez un grand nombre de jeunes à pratiquer la moto et la moto à travers champs, à savoir le motocross. Il y a quelques années, lorsque j'étais ministre des Sports, en 2014, avec l'administration, nous avons lancé un appel à projets constitué d'un jury présidé par Joël Robert.

L'objectif était de permettre à ce jury, avec l'administration, de recueillir des candidatures intéressées. Deux se sont présentées à l'époque, après un

certain temps, parce qu'il y avait un certain nombre de conditions environnementales à remplir – vous le savez comme moi –, notamment en matière de protection des eaux souterraines.

Deux circuits s'étaient présentés : Mont-Saint-Guibert et Walcourt. Malheureusement, les élections sont passées et il y a probablement eu d'autres rebondissements qui ont fait que ces deux candidatures n'ont pas pu aboutir malgré qu'elles aient été sélectionnées par des champions eux-mêmes, avec l'aval de l'administration et avec l'intérêt des communes concernées.

Aujourd'hui, il y a encore des sites potentiels. Je viens de citer les deux sites historiques – la carrière de Mont-Saint-Guibert et Walcourt –, mais d'autres sites peuvent s'avérer intéressants. J'avais à l'époque soutenu le circuit Tacheny à Mettet qui, pour partie, traverse des champs, comme vous le savez, puisque c'est une compétition mixte. Il y a près chez moi le site d'Orp-Jauche qui organise chaque année une course toute particulière – rappelez-vous, c'étaient 125, 250 et 500 centimètres cubes, même si les catégories ont évolué maintenant –, puisqu'elle permettait un pilote d'être confrontée à trois types de propulsion et de puissance. Ce circuit pourrait assez aisément être consacré en circuit permanent, puisqu'il borde le nouveau terrain de football. J'y ajouterai celui de Nîmes, voire de Bassenge dont on espérait finalement une heureuse issue.

Aujourd'hui, tous ces dossiers connaissent peu ou prou des difficultés, soit parce qu'il y a des craintes exprimées par les riverains, soit parce que les autorités communales ne veulent pas engager des frais sans avoir la certitude de se les voir en partie subventionnés.

C'est pour cela, Monsieur le Ministre, que je me permets d'insister – tout comme mon collègue M. Luperto, et sans se concerter, mais probablement avec le même attrait pour le motocross et depuis très longtemps – pour que vous échafaudiez un appel à projets, peut-être avec un jury ou une autre configuration – cela vous appartient –, pour que les communes ou les circuits privés qui répondraient à votre appel aient l'assurance qu'une fois sélectionnés, les moyens leur seraient assignés, de telle manière que vous pussiez poser un geste concret, précis et surtout favorable pour le motocross wallon et belge.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Messieurs les Députés, on est réellement dans le même état d'esprit. Je suis parfaitement conscient de la pénurie de circuits de motocross permanents en Wallonie. C'est dénoncé par le secteur depuis plusieurs années, alors même que la Belgique a formé de grands champions. Je

me permets à cet égard de souhaiter le meilleur à Joël Robert qui, comme vous le savez, est atteint du covid et a dû être hospitalisé de manière assez grave, semble-t-il, depuis le 6 janvier.

Depuis plusieurs années, Thierry Klutz, ancien champion de cette discipline, identifie pour la Fédération motocycliste wallonne de Belgique les sites susceptibles d'accueillir des installations permanentes de motocross afin de remédier à cette situation – un certain nombre de sites ont été évoqués.

Vous le savez, l'appel à projets lancé en 2012 par un de mes prédécesseurs, qui vise à concrétiser un circuit dans chaque province, n'a pas permis de réaliser le moindre circuit permanent pour les adeptes de motocross.

Vu les difficultés rencontrées pour mailler l'ensemble du territoire, l'idée est désormais de se focaliser sur les projets les plus aboutis qui pourraient rencontrer l'adhésion des acteurs locaux. C'est le cas, par exemple, de Bassenge. Le projet est en bonne voie grâce à une collaboration efficace entre les pouvoirs locaux, la Fédération et Natagora, le lieu présentant un intérêt écologique qu'il s'agit de préserver.

Comme vous aurez pu le lire dans mon communiqué de presse du 13 novembre dernier, le projet de Lierneux est également fortement avancé. Une visioconférence a d'ailleurs eu lieu le 27 octobre avec le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Pierre-Yves Jeholet, et le Député Philippe Courard ainsi que le bourgmestre de Lierneux, M. André Samray. Une analyse approfondie du dossier est en cours au sein du cabinet, qui est en contact étroit avec les porteurs de projets. La Wallonie et la Fédération pourraient ainsi concrètement soutenir ce projet en octroyant une subvention en vue de financer l'étude d'incidences nécessaire à l'obtention du permis ; c'était une des difficultés que vous évoquiez tous les deux.

Un montant de subvention de 15 000 euros par entité a été annoncé par M. Jeholet et moi-même, dans ce cadre 30 000 euros qui seront versés.

L'approche que j'ai décidé d'adopter est donc différente de celle de mes prédécesseurs et vise à mettre en œuvre de manière prioritaire des projets pour lesquels des éléments concrets sont d'ores et déjà présents, connus et ont été objectivés.

La Fédération de motocross est évidemment associée aux travaux en cours, de même que M. Thierry Cloedts qui est notre contact privilégié.

Vu la nécessité d'obtenir diverses autorisations et permis dans le cadre de la mise en œuvre de ces circuits permanents, il me semble par ailleurs essentiel de travailler en parfaite collaboration avec mes collègues en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire, les ministres Tellier et Borsus.

J'ai ainsi sollicité d'initiative ces derniers compétents dans l'obtention du permis unique afin d'initier un groupe de travail commun sur la problématique. Tous deux ont répondu favorablement à ma demande et je m'en réjouis, car je suis persuadé que cette collaboration permettra de lever des freins liés à la méconnaissance de ce sport et à l'avenir, de faciliter les démarches en matière de permis unique afin de permettre la pratique de ce sport en toute sécurité.

Une réunion de ce groupe de travail se tiendra dans le courant du mois de janvier, c'est aussi un des problèmes que vous avez soulevés.

Vous pouvez donc le constater le travail avance et je nourris de bons espoirs de voir certains dossiers se concrétiser dans les mois à venir, en respectant parfaitement la sécurité pour tous et les normes environnementales en vigueur.

Par ailleurs, j'ai acté la démarche volontaire récente de la Commune de Courcelles qui a d'ailleurs écrit à toutes les communes de Wallonie en adressant un projet de motion – je ne peux que m'en réjouir et soutenir l'initiative.

Je constate ainsi que les acteurs locaux semblent se mobiliser pour la cause. J'attends donc que la Commune de Courcelles me dépose un projet que j'analyserai bien évidemment avec grande attention, de manière à lui permettre, je l'espère en tout cas, de joindre l'acte à la parole.

**M. le Président.** – La parole est à M. Luperto.

**M. Luperto (PS).** – Je ne serai pas très long dans la réplique. Les éléments que M. le Ministre avance par rapport à la bonne collaboration avec la fédération et la mobilisation des ministres compétents au plan wallon dans la diversité de leurs opinions – on sait que cela peut avoir un impact dans le dossier qui nous occupe, puisque la thématique environnementale est fort présente dans la question du motocross...

Une fois encore, je pense que ne pas empoigner le problème ne le résoudra pas. De toute façon, les nuisances existeront et peut-être de manière bien plus importantes que si les choses sont organisées, structurées, encadrées dans des lieux qui sont adéquats.

Je sens dans le chef de M. le Ministre un volontarisme à empoigner le dossier et je l'en remercie.

Ce serait très heureux que nous puissions aboutir dans le courant de la législature à voir fleurir l'une ou l'autre infrastructure de cette nature qui répondrait inmanquablement à un véritable besoin et qui résoudrait pour beaucoup de pouvoirs locaux des réelles difficultés qui se posent au vu de l'absence de structures telles que celles-là.

**M. le Président.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – Je suis très heureux de voir que M. le Ministre partage nos préoccupations de voir installer très rapidement plusieurs circuits de motocross.

Je sais que l'opération n'est pas simple. Même lorsque les sites auront été sélectionnés, vous l'avez rappelé, début 2014 un certain nombre des communes concernées se sont retirées, notamment suite à la pression des riverains, parce qu'il y a toujours cette crainte-là.

J'aurais voulu savoir, au-delà des dossiers de Bassenge et de Lierneux, si d'autres circuits – je ne vous cache pas notamment celui de Orp qui a toute une grande histoire – introduisaient une demande, celui-là ou d'autres pourraient-ils, après analyse du dossier, bénéficier des 15 000 euros de l'étude d'incidence ?

Là vous avez raison – je veux vraiment cautionner vos choix –, c'est probablement l'élément le plus délicat. Si on ne finance l'étude d'incidence, de quoi rassurer et retrouver un certain nombre de garanties à offrir aux riverains, on ne peut pas avancer. C'est le financement de cette étude d'incidences qui fait obstacle. Après les choses s'organisent assez naturellement. Donc, ce dispositif – dit de 2 x 15 000 euros – serait-il éventuellement accessible à d'autres qui aujourd'hui s'interrogent pour relancer ou créer un circuit permanent ?

Il faut qu'ils écrivent. J'ai bien compris. Le geste de M. le Ministre a suffi. Pour le commentaire et les annales, M. le Ministre abonde en indiquant qu'il suffit de lui écrire pour le moment. C'est rare de pouvoir me faire votre interprète et d'être fidèle de surcroît.

*(Rires)*

**M. le Président.** – C'est aussi rare de vous voir, finalement, aussi concis tous les deux.

**M. Antoine** (cdH). – C'est parce que nous aimons le motocross.

*(Réaction de M. le Ministre Crucke)*

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE  
NOUVEAU PARCOURS DE GOLF DE  
CHAUDFONTAINE ET LA POLITIQUE DE  
DÉVELOPPEMENT DES GREENS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le nouveau parcours de golf de Chaudfontaine et la politique de développement des greens ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – Bonjour, Monsieur le Président, tous mes vœux. Je suis vraiment très contente de vous voir ainsi que M. le Ministre. Une toute bonne année, au moins à tous les deux et aux autres présents dans la salle.

Monsieur le Ministre, c'est la première fois que je viens vous poser une question dans cette commission des Sports. C'est peut-être justement parce que le golf fait converger le sport et la disposition de beaucoup d'hectares de terrain évidemment. C'est une autre problématique que le motocross.

Par ailleurs, je vais l'aborder aussi sous un autre angle : c'est plutôt la pléthore, en tout cas dans certaines régions, de terrains de golf, mais vous allez peut-être me dire que ce n'est pas du tout le cas, qu'il n'y en a pas tant que cela.

J'ai commencé à développer ma question par l'évènement de la fin de l'année passée où l'on apprenait que vous dégagez un subside de 861 000 euros pour créer un nouveau golf à Chaudfontaine. Ce subside représenterait 75 % du budget nécessaire à l'Académie du golf caldifontaine pour l'aménagement d'un club-house, d'un *practice* et d'un parcours-école de neuf trous.

Je me suis un peu renseignée puisque, finalement, ce golf de Chaudfontaine aurait une surface de 20 hectares et serait situé à 3 kilomètres du 18 trous de l'International Gomzé Golf Club, et à moins de 5 kilomètres, à vol d'oiseau, du Royal Golf club du Sart-Tilman, sur la commune de Liège. J'ai vu que l'on avait – mais vous allez me confirmer ou m'infirmer – 30 parcours de golf en Wallonie.

Ma question de passionnée de l'aménagement du territoire, et de la façon dont on l'occupe, était de savoir combien de terrains de golf y a-t-il aujourd'hui en Wallonie, quelle surface occupent-ils et y a-t-il une stratégie de déploiement de ces « greens » sur le territoire ? Y a-t-il un nombre maximal ? Une distance prévue entre chacun ? Une stratégie existe-t-elle ?

Évidemment, je ne voulais pas faire référence uniquement aux enjeux de l'aménagement du territoire, mais aussi à l'enjeu des infrastructures sportives et du déploiement équilibré de ces infrastructures sportives.

C'est pour cela, Monsieur le Ministre Crucke, que j'ai le plaisir d'être ici devant vous.

Enfin, je voulais savoir quelle était votre vision politique du déploiement des terrains de golf sur le territoire wallon. Doit-il être encadré ou bien ma question n'a-t-elle aucun sens ? Quels sont les impacts, positifs ou négatifs, de ces parcours et comment les considérez-vous ?

Loin de moi l'idée d'avoir une version catégorique par rapport au déploiement de ces terrains de golf. J'ai même un peu regardé les questions qui avaient pu être posées, les deux seules sont chez Mme la Ministre Tellier ; je sais qu'il y a des normes environnementales à respecter sur les terrains de golf. Dès lors, c'est vraiment de se dire quel est l'équilibre, la stratégie entre le sport et l'aménagement du territoire en ce qui concerne les parcours de golf ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, merci pour votre question. Je tiens à lui dire tout le plaisir que j'ai à lui répondre et je tiens à la rassurer si besoin en est – je sais que je ne dois pas le faire –, je ne l'ai jamais vue poser une question qui n'avait pas de sens. Cela n'a pas changé en 2021.

À ce jour, la base de données Cadasports recense 43 sites. On est bien au-delà des 30 que vous avez évoqués. Je ne peux pas tout pointer, mais je peux vous les communiquer si vous le souhaitez. Quarante-trois sites liés à la pratique du golf, dont celui de Chaudfontaine, qui est au stade de projet.

Le projet déposé par l'ASBL Académie de golf de Beaufays vise la création d'une école de golf qui permettra à toutes et tous, par le biais de cotisations démocratiques, de s'essayer et de jouer sur un parcours de 9 trous compacts avant d'éventuellement se faire membre de clubs disposant de grands parcours. C'est bien parce que l'on est dans cette double condition-là aussi : école et prix démocratique, que j'ai considéré que l'on avait une possibilité d'intervention.

Le contrat de concession prévoit également les qualités de traitement des usagers, à savoir : un accueil des visiteurs, qu'ils soient des amateurs de golf, habitants permanent, personnes séjournant dans la région, de golfeurs issus de centres urbains proches, des débutants désireux de s'initier à ce sport, un public scolaire, et cetera. Je ne cache pas que j'avais été un peu approché par d'autres structures bien plus capitalistiques dans le passé auxquelles je n'avais pas donné de suivi pour les raisons que j'ai évoquées. Des synergies avec d'autres partenaires tels que le service des sports de la Province de Liège ou encore l'association francophone de golf pourraient être mis en place pour développer l'école et la rendre accessible à un plus grand nombre. Ce projet d'académie ne viendra donc pas en concurrence avec les autres sites périphériques existants.

Relativement au déploiement des infrastructures de golf, le nouveau décret adopté par le Parlement, que vous avez voté le 2 décembre dernier, prévoit, si les disponibilités budgétaires le nécessitent, une analyse des demandes de subsides au regard de critères de

priorisation. Deux de ces critères d'analyses consistent en la complétude du maillage territorial et à l'identification du projet en tant que priorité pour la ou les fédérations sportives concernées.

Il n'est pas de mon ressort d'encadrer politiquement le déploiement des terrains de golf. En effet, il appartient tant aux porteurs de projets qu'à l'association de golf de développer des sites, s'ils le souhaitent, sans pour autant solliciter des subsides régionaux, comme j'ai cru vous le faire comprendre.

Quant aux impacts positifs ou négatifs de ces parcours, je ne peux qu'encourager nos concitoyens à pratiquer un sport qui leur permet de s'épanouir et aux gestionnaires de ces sites sportifs à veiller à l'accessibilité de ces derniers à un plus grand nombre.

Je peux néanmoins vous indiquer que les porteurs du projet qui nous occupent sont particulièrement soucieux du volet environnemental. Les départs et les *greens* sont en synthétique. Leur entretien consiste à les brosser régulièrement. Une fois par an, ces tapis synthétiques sont retirés, vidés et remplis de nouveau sable. Aucun traitement contre les maladies ne doit donc être envisagé. Ils ne nécessitent pas non plus d'arrosage et leur durée de vie est d'un minimum de vingt ans. Les *fairways* et les *roughs* sont en gazon d'une variété la moins consommatrice en eau et aucun produit chimique ne sera utilisé. Voilà ce qui a complété ma décision, comme vous l'avez compris.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco** (Ecolo). – Pour le côté environnemental et qui peut donc être décliné terrain par terrain, je remercie M. le Ministre d'y être vigilant et d'accroître cette vigilance parce que cela vaut pour les *greens*, comme pour tout. C'est très important puisque les golfeurs sont en contact direct avec ces surfaces-là.

Concernant la complétude du maillage, vous avez raison de faire référence au décret que nous avons voté. J'aurais voulu savoir où en était actuellement le maillage et comment on analysait sa complétude. Tout cela est évidemment soumis à interprétation.

Sur le principe général, que vous ayez, avec le soutien de ce Parlement, introduit cette notion de maillage et de complétude du maillage, c'est exactement pour cela que je venais devant vous avec les terrains de golf. J'aurais voulu que l'on apprécie où en était le maillage, si vous voyez ce que je veux dire, par rapport aux terrains de golf aujourd'hui et quels étaient les lacunes à combler ou pas.

Je reviendrai très certainement devant vous pour évoquer plus particulièrement ce point-là.

*(M. Cornillie, doyen d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE M. COLLIN À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE  
SOUTIEN AUX CLUBS SPORTIFS »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le soutien aux clubs sportifs ».

La parole est à M. Collin pour poser sa question.

**M. Collin** (cdH). – Monsieur le Ministre, si l'on excepte une petite fenêtre d'activité entre le mois de juillet et le mois d'octobre, nos clubs sportifs amateurs sont à l'arrêt, depuis près d'un an, en raison de la crise sanitaire. Les conséquences de l'arrêt des activités sont importantes, tant pour les membres privés de leur activité que pour la survie des clubs qui continuent à devoir assumer des frais fixes et certaines factures que les fédérations ne manquent pas d'adresser.

On en a parlé tout à l'heure, il y a les compétences sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi les compétences sportives régionales. Vous disposez finalement de deux leviers pour venir en aide aux clubs sportifs : d'une part, les subventions promotion et d'autre part, les aides afin de lutter contre la covid-19.

En ce qui concerne le premier levier, le nouveau décret que vous avez fait voter relatif aux infrastructures sportives maintient le dispositif qui pourrait constituer une aide bienvenue en cette année particulière pour les clubs qui préparent activement les événements de fin de saison comme les tournois, en espérant qu'ils puissent se tenir avec un maximum de sportifs et spectateurs.

Le deuxième levier, ce sont les aides pour lutter contre la covid-19. Elles sont intimement liées au précédent levier puisque dans le contexte sanitaire actuel, il sera nécessaire de disposer et de mettre en œuvre une série de dispositifs afin de pouvoir accueillir le public dans le cadre le plus sécurisé possible.

Je voulais vous demander si vous envisagiez de renforcer de manière exceptionnelle, au vu du contexte actuel et de la situation difficile de nombreux clubs formateurs, les budgets destinés à la subvention de promotion. L'ensemble des événements seront-ils accessibles à ces subventions ?

Comptez vous relancer une mesure de soutien à la décontamination des infrastructures sportives et à l'aménagement des dispositifs nécessaires au respect des protocoles.

Monsieur le Ministre, la ministre du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles a largement répété fin d'année 2020 que la Fédération ne s'en sortirait pas

seule pour aider les clubs sportifs. Cela se traduit dans le montant mobilisé par la Fédération qui est à mon sens largement insuffisant. Elle a déclaré faire appel à l'ensemble des collectivités politiques depuis les communes jusqu'aux provinces en passant aussi par la Région bruxelloise et la Région wallonne.

À travers les réponses à mes questions, c'est une réponse à Mme Glatigny que vous allez adresser.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, comme je l'ai déjà répété à de multiples reprises en tant que ministre des Infrastructures sportives je suis extrêmement sensible et attentif aux nombreuses difficultés rencontrées par les gestionnaires de clubs lors de cette crise sanitaire. Dans le contexte actuel, il ne paraît pas judicieux de modifier les montants alloués aux subsides de promotion. Je profite de l'occasion pour rappeler que ceux-ci ont un cadre bien défini et que leur objectif est de mettre la Wallonie en valeur au travers des manifestations ou activités sportives.

J'ai ainsi décidé dès ma prise de fonction que seuls les événements provinciaux, régionaux, nationaux et internationaux pouvaient être subsidiés. Cette disposition est confirmée par le décret adopté par ce parlement le 2 décembre dernier. Un de mes objectifs est que les deniers publics soient affectés de manière juste et efficace. Il m'apparaissait, dès lors, que pour éviter tout abus au niveau de ces subventions facultatives une base légale était nécessaire.

Concernant les mesures de soutien que vous qualifiez de décontamination des infrastructures sportives, lors du premier déconfinement, cette aide a été mise en place durant le mois de mai afin de soutenir et sécuriser au mieux la réouverture des infrastructures. Dès le 27 mai, les communes ont été informées de la possibilité de subventions. La majorité des demandes sont parvenues à mon administration entre septembre et octobre. À ce sujet, mon administration m'a informé que 108 demandes ont été introduites. Parmi celles-ci, 93 ont été jugées recevables. Contrairement à ce que j'avais perçu comme un certain scepticisme de votre part, je constate que l'objectif recherché est atteint puisque près d'une commune sur deux a profité de la mesure. Le montant des subventions allouées est de 170 000 euros. Il est donc indéniable que le subside maximum proposé par chaque commune n'a pas été sollicité systématiquement par ces dernières.

À ce jour, je pense que les clubs et communes ont pu acquérir le matériel sanitaire nécessaire. Mon cabinet n'a d'ailleurs pas reçu la moindre sollicitation pour réitérer cette aide. Cela dit, si de nouveaux besoins en la

matière étaient avérés, je pourrais parfaitement relancer un second appel à projets.

Compte tenu de la situation particulièrement difficile du secteur, je vous annonce que j'analyse la possibilité de mettre en œuvre une mesure d'aide directe aux clubs sportifs. Nous devons nous montrer sensibilisés par le désarroi dans lequel se retrouvent de nombreux clubs, même si nous sommes conscients que cela ne relève pas stricto sensu de nos compétences comme l'a cruellement rappelé le député Bastin. Nous ne pouvons fermer les yeux et réfléchissons à mécanisme novateur que nous présenterons prochainement au Gouvernement...

et réfléchissons à un mécanisme novateur que nous présenterons prochainement au Gouvernement, si la concrétisation apparaît possible. Vous connaissez, comme moi, l'adage romain *dura lex, sed lex*, mais, en zone d'urgence et je crois pouvoir dire pour certains clubs de périls de disparition. J'étudie vraiment un mécanisme. Je ne veux pas en dire beaucoup plus parce que donner de faux espoirs ne serait pas correct non plus. Je crois réellement que nous pourrons plus rapidement qu'on ne le pense arriver avec un mécanisme d'aides directes.

**M. le Président.** – La parole est à M. Collin.

**M. Collin** (cdH). – Votre réponse est particulièrement intéressante.

Elle l'est moins quand vous dites que mon scepticisme par rapport aux mécanismes d'aides aux clubs lors du début de la pandémie n'était pas justifié, parce que je pense qu'il y a quand même moins d'une commune sur deux qui a sollicité l'aide. Je l'avais annoncé au début parce que l'aide est tout de même particulièrement modeste.

Par contre, votre réponse est beaucoup plus intéressante quand vous ouvrez la porte à et je vous cite : « Une mesure d'aides directes aux clubs ». C'est en fait ce que je qualifiais de deuxième levier. Vous avez indiqué que vous n'allez pas utiliser le premier levier qui est le levier des subventions, des promotions, je peux le comprendre. Je vous avais également indiqué que vous aviez un deuxième levier qui était les aides générales par rapport à la covid-19. Vous voulez utiliser ce levier, je m'en réjouis. C'est vraiment indispensable. Sans critique par rapport à la personne de Mme Glatigny, il faut simplement faire le constat que la Fédération Wallonie-Bruxelles, compétente pour la politique sportive, ne fait rien ou presque pour aider les clubs. Or, on le voit tous les jours, les petits clubs essentiellement, les clubs amateurs risquent de disparaître et le soutien des pouvoirs publics est absolument nécessaire.

Je suis très intéressé à ce que vous puissiez progresser vite et bien avec cette idée et que cette porte ouverte, vous l'ouvriez largement et de façon rapide.

(M. Collin, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE SUBVENTIONNEMENT DES PETITES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DE FITNESS »**

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA SUPRACOMMUNALITÉ ASSOCIATIVE »**

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE MONTANT MAXIMAL SUBSIDIABLE DE 500 000 EUROS POUR LES ÉCOLES INSCRIT DANS LE DÉCRET RELATIF AUX SUBVENTIONS OCTROYÉES À CERTAINS INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET ABROGEANT LE DÉCRET DU 25 FÉVRIER 1999 RELATIF AUX SUBVENTIONS OCTROYÉES À CERTAINS INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives de M. Cornillie, sur :

- « le subventionnement des petites infrastructures publiques de fitness » ;
- « la supracommunalité associative » ;
- « le montant maximal subsidiable de 500 000 euros pour les écoles inscrit dans le décret relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et abrogeant le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives ».

La parole est à M. Cornillie pour poser ses questions.

**M. Cornillie** (MR). – Monsieur le Ministre, fin de l'année dernière, vous avez fait passer un texte qui est fondamental en matière de subventionnement des infrastructures sportives. C'est un gros chapitre de l'ouvrage que vous rédigez.

Au-delà du cénacle parlementaire, tout texte de cet ordre, une fois qu'il est voté et qu'il est un peu traduit

dans une série d'articles, amène une série de questions, singulièrement auprès des porteurs de projets.

Dans les discussions parlementaires, il a été notamment question des petites infrastructures de quartiers, les fameuses PISQ, que l'on connût par le passé avec des discussions politiques autour d'un programme social ou éducatif à élaborer autour de celles-ci.

Ces derniers temps, dans un esprit un peu similaire, on assiste aussi au développement de toute une série de petites infrastructures, notamment sur les parcours de jogging, des installations de fitness en plein air avec des haltes prévues ici ou là sur ces fameux parcours. Ces développements ont été très rapides ces dernières années. On peut même dire que, ces derniers mois, ils ont été souvent utilisés puisque dans le cadre de la crise sanitaire, certains ont mis leurs baskets pour parcourir et faire plus de sport en individuel.

Quel regard portez-vous sur cette tendance ? Est-elle structurelle ? C'est un phénomène que l'on connaît depuis quelques années et qui est en voie de développement ou est-ce plutôt purement ponctuel et notamment lié aux effets du confinement ?

Quelle place réservez-vous dans votre politique de soutien aux infrastructures sportives à ces petits équipements de fitness que l'on retrouve parsemés ici ou là sur le territoire de la Wallonie. La Wallonie va-t-elle continuer à les soutenir et à les déployer, à soutenir les acteurs qui veulent déployer de tels parcours sur leur territoire ? Ce sont souvent les pouvoirs locaux, tout simplement.

De telles infrastructures pourront-elles toujours recevoir le soutien public wallon ? Finalement, ce décret va-t-il concourir à leur développement ou en tout cas, ne pas le limiter ? C'était, Monsieur le Ministre, pour ma question sur le fitness et les infrastructures de petite taille.

Au niveau de ce même décret, nous avons aussi beaucoup discuté avec raison sur le concept de supracommunalité. Vous avez souhaité encourager les porteurs de projets qui s'inscrivent dans cette dynamique avec une volonté de coopération mutualisée de plusieurs porteurs de projets. On pense effectivement aux municipalistes qui, ici ou là, se disent qu'il vaut peut-être mieux construire une piscine ensemble ou éventuellement un stade de football. Les exemples foisonnent et vous avez raison, je crois, d'encourager cette mutualisation avec un projet sportif là derrière.

Là aussi, quand certains ont entendu parler de mutualisation, vous avez eu quelques réactions du secteur associatif. Je voulais tout simplement vous poser la question de savoir si la mutualisation au niveau associatif, c'est-à-dire ne relevant pas des pouvoirs locaux, peut être envisageable à terme ? Pour prendre l'exemple des petits clubs de football que je viens de

citer dans un autre cas, MM. Collin et Antoine le disent souvent, ces derniers souffrent et, parfois, certains, pour avoir une taille critique, envisagent aussi des regroupements, des synergies. Les ASBL sportives privées pourraient-elles être, à terme, être éligibles dans le concept de mutualisation que vous défendez avec raison ?

Comment finalement le décret les traite-t-il ? Je l'ai lu et donc je crois savoir la réponse, mais comment pourraient-ils être traités, le cas échéant, si vous estimez que c'est une piste de réflexion ou pas ?

Enfin, un dernier secteur qui découvre avec intérêt les travaux parlementaires de cette assemblée, c'est le monde de l'enseignement. Vous avez annoncé – et c'est aujourd'hui une réalité – l'éligibilité des écoles aux subsides Infraspports pour le financement d'infrastructures sportives.

Certes, on a toute une série de conditions, dont le plafond maximal de 500 000 euros hors TVA. C'est évidemment une grande avancée, même si je sais que M. Antoine n'a pas manqué de rappeler que c'était déjà possible par le passé. Mais ce n'était pas, dans les faits, le cas que l'on recensait le plus souvent sur le terrain. On peut se poser la question de savoir pourquoi. Aujourd'hui, vous avez élargi ces possibilités. On citait notamment les cafétérias qui permettraient d'ouvrir certains espaces de sport ou des plus petits équipements.

Doit-on, au vu du montant proposé de 500 000 euros, considérer que ce subside servira exclusivement à la rénovation d'infrastructures sportives scolaires sous conditions puisque le neuf coûte sensiblement plus cher hormis peut-être les cafétérias ? D'autres types d'investissements pourraient-ils être envisagés tout en considérant le maillage territorial et les partenariats entre les acteurs locaux et les pouvoirs publics ?

Vous avez été très positif par rapport à un rapport que MM. Witsel, Clersy et moi-même avons rédigé sur l'ouverture des établissements scolaires en dehors des heures de cours. On relevait toute une série de petits détails pratiques qui, en fait, n'en sont pas. Ce sont les accès indépendants, c'est l'autonomisation des structures, la sécurisation des espaces, la digitalisation de ceux-ci. Ces travaux, qui ne sont pas en tant que tels des travaux dans les investissements sportifs, pourraient-ils être pris en compte dans vos décisions de subventions parce que, précisément, ils concourent à une ouverture plus grande des écoles en l'occurrence et donc à une disponibilité plus grande d'équipements sportifs pour la pratique du sport et donc, pour le sport en général puisque c'est en tout cas notre objectif commun.

Je n'en doute pas.

Merci, Monsieur le Ministre, de ce que vous nous direz au sujet de ces trois questions.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, en tant que pratiquant de jogging, je ne peux que me réjouir de voir que de plus en plus de citoyens s'adonnent à cette discipline.

Je pense que l'installation d'engins de fitness extérieurs permet à un large public de pouvoir garder une condition physique sans pour autant devoir intégrer un club. Comme c'était déjà le cas sous l'égide de l'ancien décret, ce type d'équipements pourra faire l'objet d'une subvention dans le cadre du nouveau décret, qu'il soit ou pas intégré dans un projet d'aménagement d'une infrastructure sportive de quartier. Lors de la commission, j'ai pu préciser que la nouvelle base légale se veut générale et s'applique dès lors à l'ensemble des équipements éligibles.

Relativement à la supracommunauté associative, comme vous l'appelez – assez poétiquement, d'ailleurs –, la nouvelle base légale prévoit des critères de majoration du taux de base de 50 %. Un des critères qui permettra ainsi de majorer de 5 % ce taux de base est que le projet fasse l'objet d'un ou de plusieurs partenariats entre différents acteurs – tels que les cercles sportifs, des fédérations, des écoles, des provinces, des partenaires privés. Ces partenariats devront bien entendu être formalisés par des conventions.

Le décret encourage donc bien, par le biais de cet incitant, les associations entre plusieurs clubs pour un même projet.

Le regroupement de plusieurs infrastructures sportives sur un même site en vue de mutualiser les infrastructures est une possibilité également de majorer le taux de subvention de base de 5 %. Cet incitant participe, comme le premier, au soutien aux projets que nous pourrions considérer comme favorisant la supracommunauté associative.

Comme je l'ai expliqué au Parlement, l'objectif de la Déclaration de politique régionale est de promouvoir l'utilisation des infrastructures sportives scolaires en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'objectif étant donc d'optimiser les infrastructures existantes et ainsi d'éviter la construction de nouvelles infrastructures lorsqu'une offre est déjà présente au sein de l'établissement scolaire.

Je souhaite pour ce faire créer un incitant permettant de rencontrer cet objectif en rendant les établissements scolaires éligibles aux subventions régionales, sans pour autant que la Wallonie se substitue au pouvoir subsidiant de ces derniers.

Est donc visée par l'octroi d'une subvention la rénovation des terrains, des salles de sport, des bassins de natation ainsi que des locaux annexes nécessaires au

bon fonctionnement de l'infrastructure sportive scolaire existante.

Je rappelle qu'un des critères de recevabilité est d'avoir un projet de développement sportif motivé, notamment au regard d'une incapacité des infrastructures existantes à répondre aux besoins exprimés localement.

L'arrêté, qui, à ce jour, est soumis à l'avis du Conseil d'État et devrait être présenté en troisième et dernière lecture au Gouvernement wallon dans le courant du mois de février, prévoira que les investissements – tels que la réalisation d'installations techniques liées à la sécurité, à l'information et à l'accessibilité des utilisateurs, mais aussi les tribunes, la cafétéria et l'aménagement des abords strictement nécessaires à la bonne utilisation de l'infrastructure – sont et seront susceptibles d'être subventionnés.

**M. le Président.** – La parole est à M. Cornillie.

**M. Cornillie (MR).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Si vous me le permettez, je vais répondre en trois temps.

Pour le fitness, je n'ai rien à redire : voilà les intéressés rassurés par rapport à l'absence de projet sociétal puisqu'on est dans un sport individuel. Je vous remercie pour cette clarification.

Je vous remercie aussi pour la clarification à l'égard de la supracommunauté associative, qui avait dû échapper à certains lecteurs puisqu'une lecture peut-être trop rapide les avait conduits à considérer que la supracommunauté se jugeait aux niveaux communal et provincial. Vous répondez là aussi à la question.

Quant au milieu scolaire, les clarifications que vous apportez par rapport à la sécurité, à l'information et à l'accessibilité en milieu scolaire et à leur éligibilité sont de nature à répondre à mes questions et à rassurer les porteurs de projet.

À cette occasion, puisque vous faites votre part du travail, puis-je vous demander d'insister pour que le fameux gouvernement conjoint avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans lequel ce dossier est à l'ordre du jour, puisse se tenir ? Dans le cadre institutionnel actuel, il est nécessaire que vous vous parliez pour faire aboutir les autres questions en suspens. Je vois que vous le faites de votre côté.



**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA  
MISE EN ŒUVRE DU *GENDER BUDGETING* »**

**QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE  
*GENDER BUDGETING* »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives de :

- Mme Ryckmans, sur « la mise en œuvre du *gender budgeting* » ;
- Mme Nikolic, sur « le *gender budgeting* ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, bonne année à tout le monde.

Monsieur le Ministre, la nécessité de mettre en place une analyse genrée des budgets wallons ne vous est pas inconnue. Il y a de claires avancées et des actualisations dans les budgets de certains ministres pour 2021, en particulier les femmes. Il reste aussi un travail important à faire pour que la prise en compte transversale du genre se concrétise dans les budgets.

Pour ce qui concerne vos compétences, dans votre note de genre annexée au budget 2021, une attention est portée au genre dans les infrastructures sportives.

L'attention pour l'égalité dans le sport est bien présente et je le salue, et je vous cite : « Les aspects relatifs à l'inclusion, à la sécurité, à l'accessibilité ou encore aux aménagements techniques spécifiques feront l'objet de la plus grande attention dans le cadre de la réforme à venir ». J'aurais voulu savoir si vous pouviez préciser les budgets qui seront alloués aux différents AB identifiés dans votre note, ce qui nous permettrait de faire une comparaison sur leur évolution, et comment vous avez avancé en la matière depuis un an, puisque votre note de genre est identique à celle présentée en annexe du budget 2020. Au printemps 2020, et malgré le covid, une formation a été organisée. J'aurais voulu savoir comment vous évaluez cette formation en genre qui a été suivie par l'administration et votre cabinet. Qu'en reprenez-vous ?

Comme ministre en charge du Budget, vous avez également et notamment la responsabilité transversale d'élaborer une méthode et de faire réaliser le *gender budgeting* tel que prévu dans le décret de 2014. Quels sont dès lors les objectifs et le calendrier que vous vous êtes fixés en cette matière de *gender budgeting* ?

Avec la crise du covid-19, nous savons que le vécu des femmes durant cette crise sanitaire est particulièrement compliqué et qu'elles sont plus touchées que les hommes. De nombreux articles de presse, des études, et notamment l'avis 74 du Conseil wallon pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et le travail des actrices de terrain l'attestent également : il y a de nombreuses distorsions en matière d'égalité femmes-hommes. Une des 236 recommandations faites dans le cadre de la Commission spéciale covid vise à mettre en place une analyse genrée du budget dédié aux mesures covid et de tenir compte des inégalités sociales et de genre dans l'affectation des moyens pour les mesures de soutien et dans la mise en place des indemnités.

La ministre Morreale que j'interrogeais avant les congés me renvoie vers vous pour la mise en œuvre de cette recommandation. Nous avons la possibilité, et vous en conviendrez avec moi, la responsabilité, d'identifier les moyens mis en œuvre par le Gouvernement wallon en faveur des femmes et/ou pour renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes, puisque ce sont les principes du *gender mainstreaming* et du *gender budgeting*, ou pour pallier les effets négatifs qui se manifestent plus singulièrement pendant cette crise de la covid-19. Je voulais savoir ce que vous en dites. Comment voyez-vous la chose ? Il me semble particulièrement utile de faire réaliser cette étude sur le vif. Cette étude pourrait par exemple être demandée à l'IWEPS, qui a une expertise à ce sujet, puisque l'IWEPS est l'organisme centralisateur de statistiques produites ailleurs, mais l'institut peut également l'initiative de produire de nouvelles données. Bien sûr, ces analyses ont un coût, mais il nous faut une étude genrée de l'affectation des moyens pour les mesures de soutien et dans la mise en place des indemnités durant cette crise sanitaire. Nous devons en effet être sûrs que les moyens budgétaires atteignent les objectifs visés. Je voulais savoir ce que vous en pensiez.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

**Mme Nikolic** (MR). – Monsieur le Ministre, le *gender budgeting*, on peut dire que c'est se donner le moyen de ses objectifs politiques en ce qui concerne la dimension de genre dans toutes les politiques, mesures et actions relevant de ses compétences. Le *gender budgeting* découle, est imposé par le *gender mainstreaming*, c'est-à-dire l'approche intégrée de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Les années passent, et certains constats semblent rester les mêmes. Les notes de genre annexées au budget sont plus ou moins détaillées d'un ministre ou d'une ministre à l'autre, voire d'un département à l'autre, comme ma collègue Mme Ryckmans vient de l'illustrer par quelques exemples.

On l'a dit au MR quand on était dans l'opposition, et force est de constater que si amélioration il y a – parce qu'il y a des améliorations, et c'est heureux –, on peut mieux faire. On peut toujours mieux faire, de toute façon.

J'interroge justement demain la ministre de l'Égalité des chances entre les femmes et les hommes sur l'impulsion qu'elle compte donner notamment via la nouvelle mouture du plan Genre et donc cette redéfinition des objectifs en termes de *gender mainstreaming*.

J'espère qu'elle prévoira des mesures et soutiens, voire des formations spécifiques complémentaires pour les ministres et leur cabinet, ainsi que pour l'administration, pour que cette approche de genre devienne une réalité, mais je ne veux pas ici préjuger de sa réponse.

En ce qui vous concerne, dans la DPR, j'ai lu que : « Le Gouvernement veillera, sous la responsabilité du ministre en charge du budget, au bon suivi des dépenses et des recettes de l'entièreté du budget sous un regard généré. » On est donc bien là dans le *gender budgeting*.

Je ne doute pas que votre réponse nous éclairera sur la responsabilité qui vous incombe réellement en la matière, il serait utile d'avoir cet éclairage. Cependant, sauf erreur de ma part, en termes de bon suivi des dépenses et recettes, vous avez déjà annoncé, en réponse à de précédentes questions sur le sujet d'autres collègues également, « travailler à un nouveau module de l'outil budgétaire et comptable wallon dans lequel la dimension de genre sera bien intégrée ».

Dès lors, voici mes questions aujourd'hui. Quelles avancées spécifiques ce nouvel outil permettra-t-il en matière de genre ? Où en est-on dans le développement ? Quel est le timing de développement de ce nouvel outil ?

J'évoquais que votre collègue, la ministre Morreale, travaille sur une nouvelle mouture du plan Genre. Comment ce nouveau plan en préparation est-il intégré dans les avancées en cours dans vos matières ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke,** Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Mesdames les Députées, je tiens dans un premier temps à vous remercier pour vos questions qui retiennent toute mon attention, et à vous souhaiter aussi mes meilleurs vœux générés pour l'année 2021.

Il me paraît essentiel de rappeler que la question de l'égalité des genres reste fondamentale de nos jours, même si la situation, comme vous l'avez précisé, a quelque peu évolué ces dernières années. En effet, le *gender budgeting* qui a fait l'objet d'un décret le

11 avril 2014, le décret Gender Mainstreaming, visait à mettre en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de 1995 et prévoit l'intégration de la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales.

À cet égard, l'article 2, § 1, de ce décret précise que « le Gouvernement veillera plus particulièrement à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques, mesures, préparations de budget ou actions qu'il prend en vue d'éviter ou de corriger d'éventuelles inégalités entre les femmes et les hommes. » L'article 2, § 2, que vous connaissez parfaitement également, de ce même décret indique que « les crédits relatifs aux actions visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes sont identifiés par département, service à gestion séparée, société anonyme de droit public et organisme d'intérêt public dans une note de genre annexée à chaque projet de décret contenant le budget général des dépenses. » C'est pour le cadre.

Faisant suite à vos interpellations, je suis tout particulièrement heureux de vous annoncer, qu'à l'avenir, la dimension de genre sera bien intégrée dans le nouveau module d'élaboration des budgets de l'outil informatique, budgétaire et comptable, et ce, comme prévu dans la Déclaration de politique régionale 2019-2024. À votre question de savoir quelles sont les avancées spécifiques propres à ce nouvel outil, je peux d'ores et déjà vous répondre que les articles de base du budget des dépenses intégrant une dimension de genre seront identifiables grâce à cette nouvelle solution informatique. Qui plus est, les crédits réservés à la dimension de genre seront enregistrés dans le module d'élaboration des budgets. Je ne peux donc que me réjouir de la mise en œuvre future de ce nouvel outil budgétaire et comptable permettant des avancées majeures notamment en termes de *gender budgeting*.

Comme vous l'avez à juste titre relevé, le nouvel outil budgétaire et comptable intégrera cette dimension de genre. En ce qui concerne le timing, je peux déjà vous annoncer que le déploiement du nouveau système informatique est prévu début de l'année 2022.

À votre question relative au futur plan Genre, je peux vous répondre que de nombreux travaux relatifs à la dimension du genre et impliquant tous les cabinets ont effectivement eu lieu dans le courant de l'année 2020. Plusieurs réunions, dont des bilatérales avec chaque cabinet, se sont tenues par vidéoconférence afin de construire au mieux de nouveaux plans Genre, contenant diverses mesures genrées, qui seront mises en place dans le courant de cette législature. En effet, deux de mes collaborateurs ont participé à différentes journées de formation sur le genre. Ces formations ont été données par une formatrice spécialisée en la matière par l'IWEPS ainsi que par le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes. Elles ont permis à mes collaborateurs d'avoir les cartes en main afin de

proposer des mesures genrées qui tiennent la route et qui pourront effectivement être mises en place dans le courant de la législature. Ce futur plan Genre devrait être présenté au Gouvernement au plus tard pour le mois de mars 2021.

En ce qui concerne mes compétences, une des mesures qui sera incluse dans le plan consiste en l'implémentation d'une méthode permettant d'intégrer la dimension de genre dans le cycle budgétaire.

Dans le but d'accompagner l'opérationnalisation de cette mesure, nous souhaitons, avec mon cabinet, mettre en place un groupe de travail constitué de spécialistes en la matière. Nous avons également l'intention de consulter les universités afin de bénéficier de l'aide d'un stagiaire étudiant en master de spécialisation en étude de genre. Je ne le dis pas pour ma fille, qui suit d'ailleurs ces études après avoir terminé ses études de droit à l'ULB – et je peux vous dire que cela m'a valu durant la période de fin d'année une engueulade grâce à vous, Madame Ryckmans, puisqu'elle vous avait lu aussi.

Grâce à l'instauration d'une *gender budgeting* au sein du budget wallon, nous tenterons d'aborder une vision claire quant à savoir si une politique est genrée ou non.

L'objectif est de parvenir à ce que les articles de base du budget des dépenses intégrant une dimension de genre soient identifiables grâce au recensement dans un outil informatique, budgétaire et comptable.

Cet outil opérationnalisera donc à l'avenir l'implémentation d'une méthode de *gender budgeting* au sein du budget wallon.

Par ailleurs, une note de genre visant à expliciter ces crédits au regard de la dimension de genre accompagnera ces informations. Dès lors, chaque ministre sera amené à continuer d'alimenter son exposé particulier avec des informations sur la note de genre lors des travaux budgétaires et n'aura donc plus la moindre excuse. Cela vaut pour moi aussi.

Nous nous conformons désormais à nos obligations internationales puisque nous allons mettre en œuvre le décret du 11 avril 2014 et, plus particulièrement, son article 2 que je citais tout à l'heure qui prévoit que le Gouvernement veille à l'intégration de la dimension de genre dans la préparation du budget notamment.

En matière d'infrastructures sportives, et comme énoncé dans la note de genre annexée au budget 2021, l'accessibilité des infras à toutes et tous et l'égalité homme-femme prend une place primordiale depuis plusieurs années. Mon administration veille ainsi à cet aspect dans l'analyse des projets dès leur conception.

Dans le cadre de la réforme du décret relatif au subventionnement des infras, une charte éthique implémentant de manière transversale les principes de

non-discrimination a été adoptée. L'adhésion à cette charte conditionnera l'octroi des aides de la Wallonie aux porteurs de projets et le respect de la dimension de genre y est spécifiquement mentionné.

En effet, il était essentiel de sensibiliser les acteurs sportifs à l'importance de garantir et de faciliter l'usage mixte des infras sportives afin de promouvoir et de soutenir les projets visant à plus de mixité dans le sport.

Dans le cadre du budget initial 2021, les articles budgétaires du programme Infraspports potentiellement concernés par la réforme sont alimentés à concurrence de près de 28 millions d'euros, tant en crédits d'engagement qu'en crédits de liquidation.

Je tiens à vous rappeler également que les travaux concernant la réforme du décret au subventionnement des infras se sont tenus en 2020. La troisième lecture du projet de décret – comme je l'ai dit tout à l'heure – a été adoptée par le Gouvernement en date du 19 novembre 2020. Le projet de décret a été adopté par le Parlement, comme vous le savez, et le processus suit donc son cours.

Pour ce qui est de l'impact covid sur la dimension de genre, outre l'impact des inégalités sociales, nous ne pouvons pas nier que la crise covid-19 a également eu un impact sur le vécu des femmes. Si le cabinet du ministre du Budget a recensé l'ensemble des dépenses covid, il ne lui appartient pas d'analyser finement les orientations de cette politique. Je peux simplement vous annoncer que la plupart des montants ont été dédiés à des mesures globales et qu'il faudra réaliser des analyses plus fines a posteriori.

Dans le courant de cette année 2020, des interventions de nature transversale ont été prises afin de pallier les effets de la crise sanitaire, mais de politiques spécifiques ont également été adoptées.

En ce qui concerne les mesures plus transversales dont les bénéficiaires étaient soit directement des citoyens ou des entreprises ou des communes – des entreprises privées par des primes, par exemple, au public par la mise en œuvre du télétravail –, la nature de ces interventions pouvait revêtir plusieurs formes : aides diverses en matière économique, énergétique, et cetera, mises en œuvre du *testing*, du *tracing* ou encore plus récemment de la vaccination.

Ces interventions sont réparties en fonction des besoins ou des demandes. La politique n'est pas présentée comme genrée à la base, mais une analyse *ex post* permettant de distinguer si les poches affectées ont été des orientations genrées ou non ne me paraît pas en cela essentielle.

Dans les mesures plus spécifiques, par contre, l'analyse *ex post* ne revient pas toujours à la Région, mais, par exemple, aux communes qui auront bénéficié de ces mesures. Prenons l'exemple des masques.

En tant que ministre du Budget, je peux vous citer quelques exemples spécifiques de mesures adoptées par la Région dans le cadre de la crise covid et qui ont un impact sur le genre.

Néanmoins, je ne peux intervenir sur les politiques de mes collègues du Gouvernement. Selon moi, il serait tout à fait pertinent qu'une analyse fine ex post soit apportée par le ministre de tutelle qui a octroyé ce moyen. Je citerai cependant à titre d'exemple sur une première analyse des budgets consacrés à la crise covid que les violences conjugales au sein du foyer familial sont montées en flèche avec les mesures de confinement.

Des moyens budgétaires ont été dédiés à l'accueil de l'hébergement de femmes, victimes de violence conjugale, des crédits budgétaires de l'ordre de près d'un million d'euros ont été alloués.

Avec le Gouvernement, nous avons également décidé d'octroyer une prime unique au personnel de soin de santé qui a été fortement mobilisé pendant la crise sanitaire. Il faut savoir que la majorité de ce personnel est composé essentiellement de femmes et que lors de cette crise de la covid-19, ce personnel se retrouve en première ligne.

Je peux également vous citer le compteur à budget puisqu'il s'agit pleinement d'une mesure qui tient compte des inégalités sociales, mais aussi qui a aussi une caractéristique de genre. En effet, les familles monoparentales sont particulièrement concernées et huit fois sur dix c'est une femme qui se retrouve à la tête d'une famille monoparentale et le risque de pauvreté est quatre fois plus élevé comme vous le savez que les membres d'une famille composée, par exemple, de deux adultes et de deux enfants.

Il y a également des indemnités compensatoires aux petites entreprises et indépendants Wallons.

Une analyse genrée pourrait effectivement être réalisée sur la base de l'exécution de ces aides, mais il est nécessaire d'avoir un peu plus de recul sur les données à recueillir.

Mon collègue ayant l'économie dans ses attributions souhaite effectivement réaliser le suivi des aides qu'il a accordé.

Le Gouvernement se doit donc de poser une réflexion sur l'exécution des mesures, mais à ce stade, nous manquons encore un peu de recul. Je prône donc pour qu'une analyse ex post ait lieu et je suis prêt à coordonner cela via la mise en place d'une *task force*.

En espérant vous avoir fourni les éléments de réponse attendus, je vous remercie pour l'attention que vous avez portée et que vous portez encore à ce sujet.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). – D'abord, je vais remercier M. le Ministre pour sa réponse et je vais remercier sa fille même si cela lui a peut-être gâché une soirée pendant les vacances de Noël.

C'est important et intéressant ce que vous évoquez. Je note avec satisfaction l'arrivée de ce nouveau module informatique pour la gestion budgétaire et comptable. C'est l'outil dont nous avons absolument besoin pour s'assurer que tous les articles de base sont identifiables au point de vue genre et que l'on sache si l'on est dans des mesures spécifiques, si l'on est dans des mesures qu'il convient, le cas échéant, de *genrer* et donc de renforcer l'information et la sensibilisation des personnes de l'administration et des cabinets qui s'en chargent. Je note aussi vos apports et déjà quelques chiffres sur l'importance des analyses covid.

Je peux comprendre que vous considériez que ce sont les autres ministres qui doivent intervenir dans leur champ de compétences, mais je pense qu'une impulsion de votre part et notamment le dégagement de moyens pour organiser cette *task force* et pour lui donner des moyens par le biais par exemple d'une étude universitaire complémentaire ou bien de charger la personne qui fera son stage en genre de le réaliser pour donner les guides et donner une méthodologie cohérente et conséquente à l'ensemble des ministres pour que tous les moyens qui seront dégagés, qui ont été mis pour lutter contre le covid, le soit avec une aide urgente. C'est important, essentiel même parce que l'on a besoin de savoir si les politiques que l'on a mises en œuvre, n'ont pas créé de distorsion en matière d'inégalité ou d'égalité de genre. Si les moyens transversaux donc les moyens spécifiques, on voit bien qu'ils sont là pour les femmes, mais les moyens transversaux, a-t-on pris en compte les enjeux et si on n'a effectivement pas eu des conséquences, des distorsions ou des effets négatifs en général imprévus ? Mais c'est parce qu'ils ne sont pas visibles et qu'ils ne sont pas pris en charge que ces risques peuvent apparaître.

Je vous invite, le cas échéant si c'était possible, à réorienter ou à orienter des moyens budgétaires sans doute pas très importants pour que l'IWEPS, la *task force* ou les universités soient contractés pour faire cette étude et donner les guides à l'ensemble du gouvernement.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez comme guide de tout cela en tant que responsable du budget.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Nikolic.

**Mme Nikolic** (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, vous avez répondu à toutes mes questions. J'imagine que j'aurai encore des compléments demain dans la réponse de Mme la Ministre Morreale.

Je me réjouis d'entendre, vous nous avez expliqué, le travail transversal, collégial et ambitieux qui a été mené

pour faire de cette approche genrée plus qu'un vœu pieux ou une résolution. Comme celle de début d'année puis que l'on oublie un peu trop rapidement. Ici, on sent bien que la machine est en marche. Vous nous l'avez indiqué des choses concrètes se mettent en place. Ce n'était pas dans ma question, mais je me permets d'utiliser un petit peu de mon temps de parole pour réagir par rapport à l'analyse de l'impact genré de la crise.

Vous l'avez indiqué, il y a l'approche genrée en temps normal, là le Gouvernement avance conformément à la DPR. C'est vrai qu'il y a l'analyse de l'impact de la crise sous l'aspect du genre et des mesures prises dans le cadre de la crise, mais nous sommes toujours au cœur de celle-ci et nous n'avons peut-être pas encore le recul suffisant pour entamer cela. J'ai noté votre ouverture et nous resterons attentives à la question. Je mets peut-être ma casquette de présidente de la Commission de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes où Mme Ryckmans est également très active et vice-présidente. Vous pouvez peut-être déjà transmettre à votre fille notre satisfaction, puisque j'ai entendu ce mot par rapport à vos réponses et aux avancées déjà en place et exposées aujourd'hui. Vous pouvez lui dire que nous continuerons à être attentives et qu'elle peut suivre nos travaux.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR  
« L'INFORMATION DES POUVOIRS LOCAUX  
DANS LE CADRE DES DEMANDES DE  
DÉGRÈVEMENT DU PRÉCOMPTE  
IMMOBILIER »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'information des pouvoirs locaux dans le cadre des demandes de dégrèvement du précompte immobilier ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, depuis ce 1er janvier 2021, la Région wallonne a repris le service du précompte immobilier. Je souhaiterais vous interroger sur une problématique qui donne des cheveux blancs à de nombreux directeurs financiers communaux et échevins des finances : ce sont les demandes de dégrèvements de précomptes immobiliers introduites par certaines grosses entreprises en cas d'improductivités d'une certaine durée.

Pendant longtemps, les communes n'étaient pas informées des demandes de dégrèvements introduites par un contribuable et ne l'apprenait qu'une fois la décision prise par le SPF Finances voir parfois quelques

jours à peine avant que celui-ci ne vienne retirer l'argent sur le compte de la commune. Or, dans un budget communal, un dégrèvement de précompte immobilier octroyé à une grosse industrie peut peser plusieurs millions d'euros et mettre en danger les finances communales lorsque l'impact d'un tel dégrèvement n'a pas été anticipé.

Depuis 2019, une plateforme électronique via le portail myminfin assurait un échange d'information qui permettait aux communes d'évaluer un peu mieux l'impact budgétaire sur leur situation financière dès qu'un contribuable avait introduit une contestation en matière de précompte immobilier. Ce n'était pas encore la panacée, mais cela permettait d'améliorer les choses.

Avec la reprise du service et du contentieux par la Région se pose la question de l'attitude de la Région par rapport à l'information sur le dégrèvement de précompte immobilier. Dès lors, Monsieur le Ministre, j'aurais voulu savoir si vous pouviez m'indiquer si les communes seront bien informées des demandes de dégrèvement de précompte immobilier introduites par les contribuables qui se trouvent sur leur territoire.

À quel moment et comment cet échange d'information sera assuré ?

De quelle manière la transparence vis-à-vis des communes sera-t-elle assurée quant au contenu des décisions prises dans le cadre de la procédure de contentieux ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, la gestion des contentieux concernant le précompte immobilier, c'est-à-dire les réclamations administratives et les recours judiciaires, s'opérera au sein de l'application DUFPRI – abréviation de Dossier Unique Fiscal Précompte Immobilier.

La première version de cette application est déjà opérationnelle en ce début d'année 2021 concomitamment à la reprise du service du précompte immobilier. L'objectif au niveau du contentieux est de voir apparaître comme information dans le tableau de rapport quatre éléments :

- le nombre de réclamations administratives par mois, par an et avec les montants contestés ;
- la ventilation par droit et zone géographique ;
- la ventilation des montants contestés maintenue dégrévée entre régions, provinces et communes ;
- la ventilation par province et par commune.

Ces rapports pourront ensemble faire l'objet d'une communication adéquate vers les diverses parties prenantes, dont les communes, dès cette année 2021. Le SPW Fiscalité entend ainsi se conformer comme le SPF

Finances avant lui aux enseignements des arrêts rendus par le Conseil d'État et à son devoir d'information.

Toutefois, je rappelle que toute communication ne peut s'effectuer qu'en respectant les prescrits légaux du Règlement général sur la protection des données, dont la nécessité d'anonymisation des redevables concernés, l'important pour les communes étant de connaître régulièrement, comme vous l'avez précisé, l'état du contentieux qui les concerne dans le cadre du risque budgétaire éventuel et non pour déterminer les redevables en litige avec la Région, et donc indirectement avec elle.

Je crois pouvoir vous conforter dans votre sentiment et dans votre question, et pouvoir rassurer ceux pour qui vous vous faites l'interprète par le questionnement.

**M. le Président.** – La parole est à M. Demeuse.

**M. Demeuse** (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse qui me rassure a priori. J'espère que, dans les faits, cela pourra se concrétiser. On y sera attentifs sur le terrain.

Je parle aussi en connaissance de cause, venant d'une commune comme Huy où c'est arrivé à plusieurs reprises. Vous connaissez le gros contribuable d'une commune comme Huy où parfois 4 ou 5 millions d'euros d'un seul coup sont retirés à la ville, parfois une semaine à peine avant d'être prélevés du compte, comme je le disais tout à l'heure, sans qu'il y ait eu la moindre information puisque, à ce moment-là, c'est très compliqué à gérer, et ce n'est pas un cas unique.

Si l'on peut avancer dans cette transparence, même quand la décision finale n'est pas encore prise, il est important qu'un suivi puisse être organisé et une communication la plus adéquate possible tout au long de la procédure. Je suis heureux de voir que l'on avance en ce sens et qu'il y a un engagement de la Région d'assurer la transition dans cette direction également.

On reviendra sans doute sur cette question d'ici quelques mois pour voir si tout se passe dans ce sens.

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA  
DIGITALISATION DES TRANSACTIONS  
IMMOBILIÈRES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la digitalisation des transactions immobilières ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

**M. Cornillie** (MR). – Monsieur le Ministre, la Région exerce désormais le service du précompte immobilier, complétant ainsi l'exercice de ses compétences en les rendant effectives.

Au-delà de la fiscalité immobilière, de nombreux aspects d'une transaction immobilière relèvent également du giron de la Wallonie. Pensons notamment aux diverses annexes et attestations nécessaires pour transférer un bien, qui supposent bien des recherches.

Entre un compromis et une vente, il n'est pas rare que quatre mois s'écoulent – c'est somme toute assez long –, en raison d'un *process* essentiellement manuel, éclaté et disparate. Ce temps long a aussi un coût économique.

N'est-il pas temps de songer à une modernisation de ces procédures dans la mesure où l'on maîtrise certaines d'entre elles et à une accélération de celles-ci par des flux essentiellement digitalisés d'échanges d'information ?

Existe-t-il des projets en ce sens en Wallonie ? Comment se conçoivent-ils et se développent-ils ?

Quelle est la place réservée dans ces projets aux acteurs du secteur immobilier avec lesquels il faut les construire au risque qu'ils soient voués à l'échec ?

On connaît la volonté de développer le dossier fiscal wallon, une sorte de MyWalFin. Qu'en est-il du volet immobilier d'un tel dossier et, plus largement, d'une intensification des efforts que l'on pourrait accomplir en la matière ?

Y a-t-il une volonté gouvernementale de travailler à la modernisation des méthodes, générant un gain réel de temps, mais aussi une base de données aux usages multiples et bénéfiques à l'administration wallonne et à l'économie ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je souhaite en premier lieu vous rappeler qu'actuellement, pour ce qui est du domaine des transactions immobilières que vous citez, c'est toujours le Service public fédéral des finances qui assure le service de l'impôt en matière de droits d'enregistrement pour le compte de la Wallonie. Il le fera aussi longtemps que la Wallonie n'a pas décidé de reprendre le service.

En attendant, toutes les règles de procédure restent de compétence fédérale, en ce compris le mode de communication des informations cadastrales ou hypothécaires.

À ce sujet, il est intéressant de préciser que la question posée sur l'opportunité de la digitalisation des

transactions immobilières est principalement une question qui concerne le monde notarial.

En effet, vis-à-vis des droits d'enregistrement, le flux est déjà digitalisé entre le notaire et le SPF Finances via l'axe e-Notariat, qui ne dépend pas de la Région. Vis-à-vis du précompte immobilier, désormais régional, les principales données utilisées proviennent digitalement du SPF Finances, administration du cadastre.

Tout le processus administratif, tant en droits d'enregistrement que de précompte immobilier, est quasiment digitalisé pour les mutations immobilières actuelles. J'ai eu la précision parce que j'ai également lu l'article dans la presse flamande suite à une intervention du ministre-président sur le sujet. Au niveau administratif, nous, on est en règle. C'est vraiment la branche administration, notariat qui doit pouvoir être optimisée.

Attention, cela ne signifie pas que tout est automatisé. Je vous renvoie à ce sujet vers les auditions parlementaires effectuées sous la précédente législature, sur l'automatisation des réductions pour enfant à charge en matière de précompte immobilier par exemple. Actuellement, l'activation de la réduction s'effectue sur demande du redevable la première année.

Reste alors la question de la digitalisation du monde notarial qui, comme je le disais, est actuellement en cours au niveau fédéral du ministre de la Justice et, également, au sein même de la profession notariale avec les projets ambitieux comme Izimi.

Pour votre parfaite information, Izimi est un coffre-fort numérique notarial accessible à partir de début 2021 à chaque citoyen dans lequel on peut stocker en toute sécurité ses documents personnels et importants – passeport, diplômes, documents concernant l'achat d'un bien immobilier avec des crédits et contrats d'assurance. Il permet de partager ces documents de manière ultra sécurisés avec les personnes de son choix – conjoint, enfant, notaire.

Concernant à présent les flux digitalisés d'échange d'informations entre le citoyen et l'administration fiscale wallonne que vous mentionnez, le dossier fiscal unique wallon reste un objectif unique important afin de simplifier et de faciliter les démarches administratives dans le domaine de la fiscalité. Celui-ci s'inscrit dans le cadre de la Déclaration de politique régionale qui précise que le Gouvernement entend poursuivre la stratégie Digital Wallonia en favorisant et en augmentant les services en ligne.

Cela correspond également aux ambitions du SPW Fiscalité d'offrir davantage de services digitalisés avec pour objectif une simplification des démarches pour nos usagers, un gain de temps et d'efficacité. Le guichet électronique MyWalfin fait partie intégrante de ce vaste projet et est intimement lié à la mise en œuvre du dossier unique fiscal qui permettra pour sa part de réunir

digitalement, au sein d'une même base de données exploitable, l'ensemble des données fiscales d'un redevable qui sont actuellement éclatées, comme vous le savez, entre divers applicatifs IT.

Dans le cadre de la reprise du précompte immobilier au 1er janvier 2021, les premières briques du dossier unique fiscal ont été posées.

À un terme qui n'est pas encore déterminé, tout en étant assez proche, je tiens à vous rassurer, le guichet fiscal wallon MyWalfin devra permettre d'exposer des données, notamment immobilières, via une connexion sécurisée dans le respect des normes de protection des données de la vie privée.

**M. le Président.** – La parole est à M. Cornillie.

**M. Cornillie (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre, de l'ensemble de ces éléments de réponse. En effet, je suis parti d'une lecture flamande et vous avez dressé l'état des lieux au niveau wallon en le nuanciant et en le contrastant avec raison. Une série de flux restent d'ordres fédéraux et nous ne les maîtrisons pas encore à ce stade.

Vous avez aussi fait le point sur l'évolution qui doit intervenir dans le monde notarial et sur les projets en cours en ce sens. Je ne manquerai pas de revenir sur le sujet plus tardivement quand la situation aura évolué au niveau wallon, même si j'imagine qu'il reste encore peut-être des modernisations auxquelles vous travaillez de toute façon.

Merci d'avoir fait, à cette occasion, le point sur le dossier fiscal unique wallon.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE  
GEL DU PRÉCOMPTE IMMOBILIER POUR LES  
ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le gel du précompte immobilier pour les entreprises en difficulté ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine (cdH).** – Monsieur le Ministre, dans la foulée des interventions de mes excellents collègues, nous le savons puisque nous l'avons convenu ici même dans cette salle : depuis le 1er janvier 2021, la Région wallonne est désormais pleinement compétente pour la gestion et la perception du précompte immobilier à l'instar de la Flandre depuis près de 20 ans dans son cas et de Bruxelles depuis 2 ans.

La Région flamande a d'ailleurs pris différentes initiatives en ce domaine, notamment pour le précompte immobilier dû par les entreprises, et ce, en référence avec la pandémie et ses conséquences particulièrement désastreuses sur certaines entreprises fermées ou dont l'activité était considérablement réduite.

Dans un premier temps, le Gouvernement flamand avait décidé de n'envoyer qu'à partir du mois de septembre les invitations au paiement du précompte immobilier traditionnellement expédiées à partir du mois de mai. Mais c'était sans compter sur la deuxième vague de la pandémie, plus difficile encore à supporter vu sa répétition que la première.

De plus, un grand nombre d'entreprises commencent à tirer la langue, faute de recettes suffisantes, les factures s'accumulent tôt ou tard et une réaction en chaîne s'annonce. X ne peut pas payer à Y et, dès lors, Y se trouve lui-même en difficulté. Ce sont deux ou plusieurs entreprises qui sont touchées, notamment par faute de solvabilité ou de liquidité, plus exactement, dans le chef de certaines entreprises. Pour éviter tout effet domino, le Gouvernement flamand a alors décidé de geler jusqu'au 31 avril 2021 toute procédure de recouvrement en matière de précompte immobilier.

En Flandre, les entreprises pourront même, si elles le souhaitent, payer par tranches, dont elles déterminent elles-mêmes – c'est assez significatif à relever – à la fois la périodicité et le montant, aucun intérêt de retard ne sera facturé.

La mesure vaut également, ce qui est remarquable pour les entreprises unipersonnelles, mais au contraire des entreprises classiques pour lesquelles le report est automatique, ici, dans le cas d'entreprises avec une personne physique, elles doivent introduire une demande particulière.

L'entrepreneur travaille en effet au départ de leur domicile personnel et, techniquement, le FISC flamand peut le comprendre, ne peut opérer le tri de manière automatique et de manière préalable, de sorte que ces demandes de sursis devront être enregistrées manuellement.

La mesure sera sans impact, c'est aussi important à relever, sur les finances provinciales et locales, puisqu'elles sont évidemment très directement concernées par le calcul des additionnels qui les financent. En effet, la détermination de leurs quoteparts s'effectuera sur la base de la situation au 31 mai 2021.

Nous avons, du reste, entendu un certain nombre d'organisations entrepreneuriales, notamment l'UCM, solliciter ce type de mesure, avec parfois même l'encouragement de votre collègue, le ministre Borsus, parce qu'il y voyait la possibilité par le report du paiement du précompte immobilier d'obtenir un geste du propriétaire sur le loyer exigible.

Très clairement, Monsieur le Ministre, comptez-vous, à la lumière des difficultés qui persistent – on l'a souligné tout à l'heure – suite à cette pandémie, aussi par une mesure similaire ou adaptée à la Région, soulager la trésorerie d'un grand nombre d'entreprises en difficulté aujourd'hui ou d'indépendants dans leurs activités professionnelles, et ce, pour certains d'entre eux, depuis plusieurs mois, envisagez-vous une telle mesure qui me semble très appropriée et je ne suis pas le seul, y compris au Gouvernement, à la défendre ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, comme vous l'exposez, la Wallonie a repris le service de l'impôt en matière de précompte immobilier au 1er janvier, il y a donc une dizaine de jours seulement. Comme je l'ai largement exposé aux débats sur le projet législatif de reprise du service du précompte immobilier, la reprise fut décidée à législation constante afin d'en assurer le succès.

La marge de manœuvre de la Wallonie en matière de précompte, pour prendre des actions similaires à la Flandre, était donc largement réduite pour l'année 2020. Malgré cela, j'ai demandé et obtenu de l'administration fédérale de reculer le début de la procédure d'enrôlement le plus tard possible dans l'année 2020, à savoir au mois d'août, tout en conservant la fin du mois de septembre comme échéance pour l'ensemble des rôles 2020. Il n'est en effet pas envisageable d'aller au-delà puisque le service de l'impôt a été transféré à la Wallonie au 1er janvier et que les délais de paiement sont à la fin du deuxième mois qui suit le rôle, soit au plus tard, comme vous le savez, fin décembre 2020.

C'était nécessaire pour assurer une clôture des situations des redevables avant transfert, sans mettre en péril celui avec des situations dites à cheval.

Nous avons donc fait au mieux, avec les armes dont nous disposions à l'époque et sur les contraintes que je viens d'exposer.

D'autre part, je suis évidemment conscient du risque économique d'un effet domino lorsqu'un redevable est défaillant. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une autre mesure mise en œuvre tant dans la première vague que dans la deuxième vague était essentielle, à savoir la réduction à 0 % du droit d'enregistrement régional de 1 % sur les conventions de mandat d'hypothéquer en hypothèque légale.

Quant à la stratégie de recouvrement au niveau wallon, je vous confirme que tout redevable du précompte immobilier, qu'il soit particulier ou entreprise, peut introduire une demande motivée visant à échelonner les paiements.



Cette requête est à introduire auprès de l'administration fiscale wallonne, soit par courrier, soit par mail, ou encore lors d'une visite au guichet décentralisé des espaces Wallonie.

Ces demandes de plan de paiement seront examinées dans les meilleurs délais et une réponse positive ou négative sera ensuite communiquée au redevable.

Dans le cadre de la reprise du service du précompte immobilier par la Wallonie, le protocole de transfert signé avec le SPF Finances prévoit que l'octroi de plans d'apurement est à introduire avant le 1er janvier 2021, soit limité par le SPF Finances au 31 décembre 2020. Les redevables qui n'étaient pas en mesure de tout solder avant fin 2020 ont été invités par le SPF Finances à prendre contact directement avec le SPW Fiscalité, et ce depuis le mois de novembre.

Le même protocole de transfert prévoit également que le SPF Finances transmettra au SPW Fiscalité l'ensemble de l'encours à percevoir au plus tard le 15 janvier 2021. Une fois ces fichiers informatiques de créances reçus, l'administration fiscale wallonne doit encore injecter ces droits dans ses propres indicatifs et réaliser des tests inhérents à ce type d'opération afin d'assurer une sécurité comptable et juridique optimale. Tout cela, je l'ai également déjà dit fin 2020.

En tenant compte que ces opérations de transfert comptable seront finalisés vers la mi-février au plus tard, le démarrage du service de l'impôt sur le plan de la perception et de recouvrement pourra commencer à s'opérer.

Il en résulte que les premiers traitements de demande d'échelonnement ainsi que l'envoi des rappels ne pourront avoir lieu que dans le courant du mois de février, voire du mois de mars. Les redevables disposent donc déjà, de facto, d'un moratoire de paiement de deux à trois mois, soit jusqu'au premier rappel de paiement.

Il n'empêche que, comme signalé ci-dessus, l'administration fiscale wallonne se penchera avec attention sur toute requête motivée. Quant à une exonération spécifique des intérêts de retard pour le précompte immobilier, il est important de préciser que la Région flamande a agi non pas légalement ou réglementairement dans le cadre des pouvoirs spéciaux, mais bien administrativement. En effet, dès lors que la fixation des intérêts de retard est prévue de manière uniforme dans le codex flamand comme l'article 29 du décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement en contentieux et à la perception et au recouvrement des taxes, ils sont applicables à toute créance fiscale visée par le codex flamand ou le décret du 6 mai 1999, qu'il s'agisse de précompte immobilier ou d'une autre taxe wallonne. La mise en œuvre d'une exonération pour le précompte immobilier doit pouvoir se justifier au regard des autres redevables d'autres taxes wallonnes.

Nous ne sommes donc plus ici dans la procédure de l'établissement de l'impôt, stade auquel on peut défendre facilement une différence de traitement entre les différentes catégories de redevables, tel que cela fut expliqué pour le précompte immobilier, par exemple, dans le commentaire des articles 7 et 10 du décret portant des adaptations législatives en vue de la reprise du service du précompte immobilier par la Wallonie, mais bien face à des catégories similaires de redevables face à une créance fiscale.

Une exonération, légalement prévue ou réglementairement dans le cadre des pouvoirs spéciaux, s'appliquerait donc d'office pour l'ensemble des redevables tant du précompte immobilier que des autres taxes wallonnes. Le signal donné serait alors de ne pas payer ces taxes durant quelques mois avec une chute drastique des recettes globales. La Région wallonne n'est budgétairement pas dans les capacités, comme vous le comprenez, de postposer les paiements de toutes les taxes durant quelques mois, tout en compensant les manques de paiement auprès des tiers, comme les communes, sur sa propre trésorerie.

Ensuite, quant à la mise en œuvre d'une mesure administrative, la Région flamande a fait usage d'une autre mesure prévue par le codex flamand, à savoir, la possibilité pour le directeur général de l'administration, de remettre tout ou partie des intérêts de retard, au cas par cas.

Cependant, pour éviter toute discrimination au sein même du précompte immobilier, ce sont toutes les entreprises flamandes qui bénéficient du report et de la non-application des intérêts de retard, sans aucune distinction sur la réalité financière du redevable concerné. Une possibilité de ce type existe également dans le décret du 6 mai 1999, en son article 31, qui dispose que : « le Gouvernement ou son délégué peut accorder, aux conditions qu'il détermine, l'exonération de tout ou partie des intérêts de retard ». Les analyses à ce sujet sont en cours. Il convient cependant d'être prudent, car l'impact pour les communes et provinces risque là d'être conséquent, si les redevables utilisent alors, par principe, la possibilité de report des paiements, voire sur la trésorerie wallonne, si la Wallonie doit compenser ce décalage de paiement dans le temps à leur profit. Si une solution se dégage, elle se devra d'être claire, simple et transparente pour les redevables concernés.

**M. le Président.** – La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). – J'y vois à la fois des éléments positifs et des éléments qui le sont moins, que le ministre me pardonne. Dans les éléments positifs, c'est la faculté qu'auront certaines entreprises de pouvoir payer deux ou trois mois au-delà du délai qui leur est réclamé du fait du transfert. Fort bien.

Je note que, tant pour la Flandre que pour la Wallonie, il y a une faculté administrative de supprimer les intérêts de retard pour ceux qui le sollicitent. La différence est qu'ici chacun va devoir l'introduire, alors qu'en Flandre ce sera une mesure automatique. Je comprends la difficulté, mais je regrette qu'il n'y ait pas eu une mesure automatique et générale, parce qu'elle correspond à une situation difficile vécue par certaines entreprises.

Je note, c'est un petit signe d'espoir, que le décret du 6 mai 1999 permet malgré tout que le Gouvernement, le ministre ou le directeur général, pour ne pas le citer, renoncent à percevoir les intérêts de retard. J'ai le sentiment qu'il faut lui laisser cette faculté d'apprécier, selon les demandes introduites, la réalité des difficultés économiques vécues et de ne pas pénaliser deux fois. Celui qui n'a pas payé et qui le motive, ne devrait pas, selon moi, devoir payer des intérêts de retard, car c'est qu'il y a alors une réalité économique qui le justifie.

Je dirais donc : allez jusqu'au bout de votre raisonnement ! Si c'est une demande motivée et qu'elle est constatée par l'administration, il faut supprimer les intérêts de retard. Je vous invite là à être cohérent avec votre propre démarche et j'espère que l'ensemble du Gouvernement vous suivra.

Quant à l'impact pour les communes et les provinces, il est relatif, car le droit constaté sera établi, mais restera le préfinancement et le transfert.

Je pense pouvoir dire, en vous ayant écouté, que vous disposez aujourd'hui de lignes de crédit intérêts négatifs et qu'un de vos prédécesseurs – mais oublions-le, si vous le souhaitez – a laissé un contrat caissier relativement confortable et qui pourrait vous permettre – rappelons-nous qu'il s'agit ici du précompte immobilier dû par les entreprises et pas par les particuliers. C'est donc un spectre assez réduit. Encore faut-il qu'elle l'introduise, qu'elle le motive et que le directeur général l'accepte.

Franchement, je pense qu'ici, tout le monde peut comprendre qu'il y a une évidence et une pertinence de la mesure.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA  
MISE EN ŒUVRE DE LA CERTIFICATION DES  
COMPTES »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la mise en œuvre de la certification des comptes ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Hazée (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, à mon tour, j'espère vous souhaiter une joyeuse année dès que possible et en tout cas, une très bonne santé.

En cette séance de reprise, je souhaitais vous interroger sur cet enjeu important de l'année 2021, même si ce n'est pas celui qui fera les grands titres, celui de la certification des comptes de notre Région. On se rappellera les auditions qui étaient intervenues dans cette commission au mois d'octobre et le directeur général de la DGO7 indiquait, le 12 octobre dernier, le travail très concret d'établissement du bilan et du compte du résultat de la Région pour l'exercice 2020 qui vient de se terminer il y a quelques jours. Il va donc y avoir une photographie du bilan, en début et en fin d'exercice 2020, avec l'actif et le passif. Il y aura aussi le compte du résultat, cette observation sur une période de 12 mois, le flux du 1er janvier à minuit au 31 décembre à minuit avec l'ensemble des mouvements comptables et enregistrés durant l'année. C'est M. Ghys qui indiquait avec un peu d'emphase, au moment où nous l'avons entendu, qu'au tout début 2021, les opérations d'inventaire et de clôture des comptes 2020 « interviendraient au premier rendez-vous officiel avec l'Histoire ». Ce sont ses mots. Il faut rappeler que ce travail s'établit sur plusieurs mois. D'ici le 1er mars 2021, la production des comptes de gestion des trésoreries irreceveurs, d'ici le 31 mars 2021, les premiers comptes généraux de l'entité, au 31 mars, ainsi que pour les SACA et les UAP de type 1, d'ici le 15 avril 2021. Je reprends ici les éléments qu'il nous a annoncés lors de l'audition. La transmission à la Cour des comptes et il y a ensuite les écritures de corrections avec l'audit de la Cour des comptes en date du 30 juin 2021. Je m'arrêterai ici. Compte tenu du caractère symbolique et même si je n'ignore pas toutes les étapes qui viennent devant nous, compte tenu de l'importance de ce chantier par rapport à la remise en ordre des comptes de notre région, j'avais envie de vous interroger pour assurer la tenue du cap fixé.

Dès lors, Monsieur le Ministre, le travail a-t-il débuté ou plus exactement, s'est-il poursuivi ? Une série d'étapes ont été menées depuis maintenant plusieurs années. A-t-il donc débuté ou s'est-il poursuivi dès le début de ce mois de janvier conformément au calendrier annoncé ? Des éléments particuliers doivent-ils être ici évoqués ou peut-être des éléments inattendus qui seraient intervenus pour ensabler les premiers travaux, ici, avec le début de l'année ? Je précise tout de suite que je ne le souhaite pas et que je n'ai aucune information. C'est donc plutôt une question ouverte pour vous permettre de faire le point. Pouvez-vous confirmer, in fine, que les échéances seront tenues ?

Voici de quoi faire le point sur ce dossier.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question et la logique de son suivi. J'en profite pour vous souhaiter également mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2021.

Comme le précise M. Hazée, l'année 2020 fut particulière en matière de comptabilité publique pour la Wallonie puisque le SPW, conformément au décret du 15 décembre 2011 modifié par celui du 17 décembre 2015, portant sur l'organisation du budget, de la comptabilité, du rapportage des unités administratives publiques wallonnes – c'est quand même plus simple de dire « décret WBfin », pourquoi on met toujours un bazar aussi long ? – produira son premier compte général conformément au prescrit de ce décret.

Conformément à l'article 42 du décret précité, le compte comprend le compte annuel, le compte d'exécution du budget, ainsi que l'index que vous connaissez, qui fournit notamment les informations utiles à l'appréciation des données relatives aux actifs immobilisés, aux créances et à la dette, un commentaire visant à réconcilier le solde budgétaire et le résultat de l'exercice de l'entité, et un état des droits et engagements hors bilan.

La production de ces différents documents nécessite bien entendu un ensemble d'opérations dites « de clôture » que le SPW a planifié et est actuellement en train de mener. Ces travaux devraient être finalisés fin février début mars 2021.

Un renforcement de la structure du projet SAP WBfin et des différentes directions de la comptabilité a été réalisé à cet effet. Les efforts des services du pôle budget et finances doivent permettre de respecter les étapes du calendrier fixées aux articles 41 et 44 du décret WBfin, dont les deux premières échéances sont pour rappel le 31 mars. Le Gouvernement établit le compte général de l'entité relatif à l'année budgétaire et comptable écoulée. Le 15 avril au plus tard, le Gouvernement transmet à la Cour des comptes le compte général de l'entité.

À souligner dès à présent qu'un soin tout particulier est apporté aux principaux postes du bilan d'ouverture, à savoir les actifs immobilisés classe 2 et les emprunts et dettes à plus d'un an d'échéance, donc les classes 1. Pour la première fois dans son histoire, un état exhaustif et la valorisation des immobilisations détenues par le SPW et un enregistrement comptable précis et publié des emprunts et dettes des SPW seront présentés.

Ce point de départ robuste permettra de mesurer l'évolution de ces masses très importantes au fil des exercices comptables à venir.

Quant à la question de l'honorable membre sur d'éventuels éléments particuliers, voire inattendus – qu'il

ne souhaite pas – qui viendraient compliquer la tâche, je peux lui signaler les éléments de réponse suivants.

Étant proche d'une révolution copernicienne, pour ne pas employer le terme historique, il convient de mettre en avant que le passage à la comptabilité générale en partie double requiert la mise en place de nouvelles procédures et de nouveaux flux financiers budgétaires et comptables qui au-delà de la législation, impactent fortement les ressources humaines du SPW BLTIC. La crise sanitaire et le fait de ne pas pouvoir réunir en présentiel les représentants d'une série de services ne facilitent bien évidemment pas le travail collégial à réaliser. Une série de dépenses doivent faire l'objet de comptabilisations parfois très complexes sur base d'un cadastre actuellement non exhaustif : mention de garanties de missions déléguées, financement alternatif, et cetera.

La collecte des informations et leur enregistrement en comptabilité générale nécessitent un travail d'ampleur avec un grand nombre de services du SPW et des unités d'administration publique concernées avec l'appui de la cellule d'informations financières, la CIF.

Le maximum sera réalisé à ce niveau afin d'offrir une image la plus fidèle possible des coûts des comptes du SPW. Pour être bref, je peux dire qu'à ce stade tout se passe comme cela a été prévu. On est donc dans les clous et dans la maîtrise qui avait été espérée par les services qui s'étaient manifestement parfaitement bien préparés à la chose.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). – C'est évidemment un défi colossal et tout le monde le mesure bien évidemment. Sans doute qu'en chemin on peut encore imaginer telle ou telle difficulté, mais en toute hypothèse nous nous réjouissons évidemment de sa concrétisation, à la fois parce qu'en termes de perspective, la Région se remettra dans les clous en matière comptable et financière, et en même temps parce que chacun nous découvrirons sans doute un certain nombre d'informations, un regard nouveau, en fait, sur une réalité qui existe, mais qu'on ne voit pas puisqu'elle n'est pas établie de cette manière. Je suis certain que nous y découvrirons un grand nombre d'éléments, cette fois-ci, inattendus.

À suivre en tous cas, et je note donc que le prochain rendez-vous c'est donc début mars avec la première étape qui sera effectuée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 16 heures 34 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH  
M. Christophe Bastin, cdH  
M. Christophe Clersy, Ecolo  
M. René Collin, Président  
M. Hervé Cornillie, MR  
Mme Veronica Cremasco, Ecolo  
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives  
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo  
Mme Jacqueline Galant, MR  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
M. Jean-Charles Luperto, PS  
M. Germain Mugemangango, PTB  
Mme Diana Nikolic, MR  
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo  
M. Thierry Witsel, PS

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
ASBL	association sans but lucratif
BIS	Belgisch Instituut van Staatswetenschap (Institut belge des sciences d'État)
BLTIC	Budget, Logistique et Technologies de l'information et de la communication
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
Cadasports	Cadastre des infrastructures sportives
CHU	centre hospitalier universitaire
CIF	Cellule d'informations financières
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
DGO7	Direction générale opérationnelle fiscalité
DPR	Déclaration de politique régionale
DUFPRI	dossier unique fiscal précompte immobilier
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
IT	information technology (technologies de l'information)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
PCR	polymerase chain reaction (réaction en chaîne par polymérase)
PISQ	Petites infrastructures sociales de quartiers
PLF	passenger locator form (formulaire de localisation des passagers)
PV	procès-verbal
SA	société anonyme
SACA	service administratif à comptabilité autonome
SAP	Service d'aide précoce pour enfants handicapés
SAP	systems, applications and products for data processing (systèmes, applications et produits pour le traitement de données)
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SPF	service public fédéral
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
TEC	Société de transport en commun
TUI	Travel Union International
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
UCM	Union des classes moyennes
ULB	Université libre de Bruxelles